

ELDORADO GOLD CORPORATION

550, rue Burrard, bur. 1188
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 2B5
Téléphone : (604) 687-4018
Télécopieur : (604) 687-4026
Site Web : www.eldoradogold.com

NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

Le 30 mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

NOTES PRÉLIMINAIRES	1
GLOSSAIRE	4
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	10
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ	11
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ	15
FACTEURS DE RISQUE	41
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL	45
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	48
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	48
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION	48
GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET COMITÉS DU CONSEIL	50
POURSUITES	52
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	52
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	52
CONTRATS IMPORTANTS	53
INTÉRÊTS DES EXPERTS	53
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	53

NOTES PRÉLIMINAIRES

Inclusion des états financiers et du rapport de gestion

Sont intégrés par renvoi dans la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») les bilans consolidés vérifiés de Eldorado Gold Corporation (« Eldorado », la « Société », « nous », « notre » ou « nos ») aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que les états consolidés des résultats et du déficit, et des flux de trésorerie de la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2004, 2003 et 2002, ainsi que les notes y afférentes, figurant dans l'Examen financier 2004 de la Société. Est également intégré par renvoi dans la présente notice annuelle le rapport de gestion de la Société figurant dans l'Examen financier 2004 de la Société. Toutes les données financières fournies dans la présente notice annuelle ont été préparées en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR »).

La Société prépare et dépose sa notice annuelle, ses états financiers consolidés et son rapport de gestion en dollars américains (« \$ US ») et en conformité avec les PCGR canadiens, et en fait un rapprochement avec les PCGR américains. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion qui sont annexés à la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et à l'Examen financier 2004 sont déposés auprès des autorités de réglementation du Canada et sont disponibles sur le site www.sedar.com, sous le nom de la Société. On peut se procurer, sur demande, une copie de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction et de l'Examen financier 2004.

Date de l'information

À moins d'indication contraire, tous les renseignements fournis dans cette notice annuelle sont donnés en date du 30 mars 2005.

Énoncés prospectifs

Certaines déclarations peuvent contenir des énoncés prospectifs, au sens de l'article 21E de la *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, énoncés qui comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société ou les résultats de l'industrie s'avèrent substantiellement différents des résultats, du rendement ou des réalisations futurs évoqués explicitement ou implicitement dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, l'objet d'une variété de risques et d'incertitudes, ce qui peut faire en sorte que des événements et des résultats réels soient différents des prédictions contenues dans les énoncés. Si un ou plusieurs de ces risques et incertitudes devaient se matérialiser ou si des hypothèses sous-jacentes se révélaient inexactes, les résultats réels pourraient déroger substantiellement des prévisions contenues dans les énoncés prospectifs. Il y a lieu de se reporter à la rubrique « Description de l'activité » de la présente notice annuelle et aux facteurs dont il est question dans le prospectus daté du 5 novembre 2004. Les énoncés prospectifs inclus aux présentes comprennent des déclarations touchant les attentes et les points de vue de la direction. Parmi ces facteurs, citons les suivants : la volatilité du cours de l'or; les incidences des opérations de couverture, y compris les limites de couvertures et les appels de marge; les écarts entre la production réelle et la production prévue, entre les réserves réelles et les réserves estimatives et entre les taux de récupération métallurgique réels et prévus; le risque lié à l'exploitation minière; les restrictions d'ordre réglementaire, y compris les restrictions et les obligations liées aux règlements sur l'environnement; les risques d'investissement dans des pays souverains; la nature spéculative des activités d'exploration aurifère; la dilution; la concurrence; la perte d'employés clés; les besoins additionnels en matière de financement; et les titres viciés liés à des concessions ou à des terrains miniers ainsi que les facteurs dont il est question dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque » dans la présente notice annuelle et dans le prospectus daté du 5 novembre 2004. Nous n'entendons pas actualiser continuellement les énoncés prospectifs au gré de la conjoncture et nous vous prions de vous en remettre à la description complète des activités de la Société figurant dans les rapports de la Société déposés auprès des autorités en valeurs mobilières.

Les termes « réserves minérales », « réserves minérales prouvées » et « réserves minérales probables » dont il est fait mention dans les documents d'information de la Société sont des termes miniers canadiens et, en application de la Norme canadienne 43-101, *Information sur les projets miniers* (« NC 43-101 »), ils ont le sens qui leur est attribué par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») dans le document intitulé *Standards on Mineral Resources and Reserves, Definitions and Guidelines*, adopté par le conseil de l'ICM le 20 août 2000 et comme l'ICM peut le modifier à l'occasion. Ces définitions sont différentes de celles utilisées dans *l'Industry Guide 7* de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis en vertu de la loi intitulée *Securities Act of 1933*. Aux États-Unis, des réserves minérales sont considérées comme une partie d'un gisement minier qui peut être extraite et exploitée d'une manière rentable et légale au moment où les réserves minérales ont été établies.

Les expressions « ressources minérales », « ressources minérales mesurées », « ressources minérales indiquées », « ressources minérales présumées » utilisées dans les documents d'information de la Société sont propres au langage minier canadien, et, en application de la NC 43-101, ils ont le sens qui leur est attribué dans les lignes directrices établies par l'ICM. Les ressources minérales, qui sont distinctes des réserves minérales, n'ont pas de viabilité économique connue.

Monnaie et taux de change

À moins d'avis contraire, toutes les sommes inscrites dans la présente notice annuelle sont exprimées en dollars américains. Les produits d'exploitation de la Société proviennent principalement des ventes d'or, qui sont libellées en dollars américains. Les frais de la Société sont engagés en diverses devises, notamment en dollars canadiens, en reals brésiliens, en livres turques et en RMB chinois. Les comptes de la Société sont tenus en dollars américains.

Le taux de change à midi, le 29 mars 2005, tel que le rapportait la Banque du Canada pour la conversion des dollars canadiens en dollars américains, était de 1,2136 \$ CA pour 1,00 \$ US ou 0,824 \$ US pour 1,00 \$ CA.

Le tableau suivant montre (i) le taux de change du dollar canadien, exprimé en dollar américain, en vigueur à la fin des périodes indiquées, (ii) les taux de change moyens en vigueur le dernier jour de chaque mois de ces périodes, (iii) et les taux de change extrêmes pendant ces périodes, chacun calculé en fonction du taux de change à midi tel que le rapportait la Banque du Canada pour la conversion des dollars canadiens en dollars américains.

	Exercices terminés les 31 décembre		
	2004	2003	2002
Taux à la fin de la période	0,8309 \$	0,7738 \$	0,6339 \$
Taux moyen pour la période	0,7684 \$	0,7135 \$	0,6368 \$
Taux maximal pour la période	0,8494 \$	0,7738 \$	0,6618 \$
Taux minimal pour la période	0,7160 \$	0,6350 \$	0,6199 \$

Équivalents métriques

Pour faciliter la lecture, nous reproduisons ci-dessous les facteurs de conversion des mesures impériales en mesures métriques :

Pour convertir les mesures impériales	en mesures métriques	multiplier par
Acres	Hectares	0,404686
Pieds	Mètres	0,304800
Milles	Kilomètres	1,609344
Tonnes courtes	Tonnes métriques	0,907185
Onces troy/Tonne courte	Grammes/Tonne métrique	34,285700

GLOSSAIRE

Voici un glossaire de termes techniques qui seront utilisés dans la description des activités de la Société :

<i>abattage ouvert par longs trous</i>	Une méthode d'extraction qui consiste à creuser des trous pouvant atteindre généralement 30 mètres dans le gisement, puis à dynamiter une tranche de roc, qui tombe dans un vide préalablement aménagé. Le minerai en morceaux est retiré et la chambre ainsi aménagée n'est pas remblayée par d'autres matériaux.
<i>angle de chute</i>	L'angle que fait une formation géologique par rapport à un plan horizontal, mesuré perpendiculairement à partir de l'orientation ou de la direction de la formation.
<i>Au</i>	Symbole de l'élément or.
<i>autoclave</i>	Le matériel qui sert dans un procédé d'oxydation, au cours duquel une température et une pression élevées sont appliquées pour convertir des minerais sulfurés réfractaires en minerai oxydé exploitable.
<i>broyage autogène</i>	Le broyage du minerai sans l'utilisation de billes ou de tiges d'acier.
<i>chantier d'abattage</i>	Une excavation souterraine d'où provient le minerai extrait.
<i>CI</i>	Circulation inverse (forage avec injection d'eau en sens inverse).
<i>CIL</i>	Cet acronyme désigne la lixiviation au carbone (« carbon in leach », en anglais). Il s'agit d'un procédé de récupération qui fait intervenir la formation d'une boue de minerai d'or, de granules de carbone et de cyanure. Le cyanure dissout l'or, qui se fixe ensuite sur le carbone par adsorption. Le carbone est alors séparé de la boue, puis l'or est séparé du carbone.
<i>Code australasien</i>	Le code australasien de signalement de ressources minérales et de réserves de minerai indiquées.
<i>concentrateur</i>	Une installation où le minerai est concassé et broyé, dans le but d'exposer les métaux ou les minerais ayant une valeur économique, et qui subissent ensuite d'autres traitements physiques ou chimiques pour en extraire les métaux ou les minerais précieux.
<i>cyanuration</i>	Le procédé d'extraction de l'or ou de l'argent par une dissolution des matières dans une solution de cyanure de sodium à faible concentration.
<i>déchets</i>	Roche stérile d'une mine, ou matériau minéralisé dont la teneur en minerai est trop faible pour se prêter à l'extraction et à la transformation rentables.
<i>descenderie</i>	Une galerie souterraine qui relie un ou plusieurs niveaux de mine, offrant suffisamment de prise pour la machinerie lourde automotrice. Ces galeries sont souvent creusées en spirale descendante, un peu comme un escalier en colimaçon.
<i>descente</i>	Une galerie verticale ou inclinée, creusée à partir d'un point précis dans une mine.
<i>dilution</i>	Déchets non séparés du tout-venant extrait et dont la qualité n'atteint pas la teneur de coupure calculée du gisement. La dilution entraîne un plus fort tonnage de tout-venant extrait et une teneur générale moindre dans le minerai.
<i>exploitation à retrait</i>	Une méthode d'abattage qui utilise une partie du minerai dégagé comme plate-forme de travail et comme soutien des murs de galerie.

<i>exploitation par tranches montantes remblayées</i>	Une méthode d'abattage du minerai au cours de laquelle le minerai est retiré par tranches ou tranches montantes, et l'excavation résultante est remplie de roches ou d'autres matériaux de déchets appelés remblais, avant l'extraction de la tranche suivante.
<i>flottation</i>	Un procédé au cours duquel des particules minérales se fixent sur des bulles et flottent, tandis que d'autres particules s'enfoncent dans la solution, de manière à séparer et à concentrer les minerais ayant une valeur commerciale et à les détacher de la roche hôte.
<i>foreuse au diamant</i>	Un genre de foreuse rotative qui taille le roc par abrasion plutôt que par percussion. Le foret de taille est garni de diamants et il est fixé à une longue tige creuse dans laquelle circule de l'eau, pompée jusqu'à la surface de coupe. La foreuse creuse et produit une longue carotte de roche, qui est ensuite retirée et dont le diamètre peut faire un pouce ou plus.
<i>formation de fer rubanée</i>	Une formation rocheuse qui présente une bande prononcée de minerais riches en fer et de quartz à grain fin. La formation, lorsqu'elle est minéralisée, contient du sulfure et du carbonate.
<i>g/t</i>	Grammes d'or dans une tonne métrique d'or.
<i>galerie d'accès</i>	Un passage creusé à l'horizontale sur le flanc d'une montagne, dans le but d'accéder à un gisement minier à partir de la surface des installations d'une mine.
<i>gangue</i>	Des minerais dont la récupération comme minerai n'est pas rentable.
<i>ha</i>	Hectare.
<i>HQ</i>	Dénote un diamètre précis de carotte dans la foreuse au diamant.
<i>installation de concassage</i>	Une installation où le tout-venant extrait est réduit par concassage mécanique, dans le but d'améliorer la récupération des particules d'or au cours des procédés ultérieurs de transformation du minerai.
<i>lingot d'argent aurifère</i>	Lingot d'argent aurifère non raffiné.
<i>lixiviation</i>	Or dissous dans une solution de cyanure au moyen de la lixiviation en tas ou dans un réservoir d'usine de traitement (bain de lixiviat agité, adsorption par le charbon actif, lixiviation au carbone).
<i>lixiviation en tas</i>	Le procédé qui consiste à empiler du minerai en tas sur un tapis imperméable et à faire percoler à travers le minerai une solution qui contient un agent de lixiviation comme du cyanure. L'or lessivé dans la solution est ensuite récupéré par absorption ou précipitation sur charbon actif. Après plusieurs percolations à l'agent de lixiviation, le lixiviat est recyclé et réutilisé sur le tas de minerai pour d'autres lixiviations.
<i>matériau réfractaire</i>	Un matériau d'or minéralisé dont il n'est pas possible d'obtenir de l'or par un procédé traditionnel de traitement au cyanure, sans traitement préalable. Le matériau réfractaire peut se présenter sous forme d'or contenu dans du silice ou du sulfure, ou encore dans du carbone à l'état naturel, ce qui réduit d'autant le rendement du minerai d'or.
<i>métallurgie</i>	Ensemble des techniques d'extraction des métaux à partir du minerai par des moyens mécaniques et chimiques et leur préparation en vue de leur utilisation finale.
<i>micron</i>	0,000001 mètre
<i>millimètre</i>	0,001 mètre

<i>mine</i>	Une excavation de la terre dans le but d'en extraire des minerais. Il peut s'agir d'une mine à ciel ouvert ou de galeries souterraines.
<i>mine à ciel ouvert</i>	Une excavation ouverte en surface qui sert à l'extraction des minerais.
<i>minerai</i>	Une formation naturelle qui contient un ou plusieurs minerais et qu'il est possible d'extraire et de vendre en contrepartie de bénéfiques, à un moment et en un lieu précis, et qui se prête à un procédé de raffinage rentable.
<i>minerai oxydé</i>	Roche minéralisée dont certains des minerais constitutifs sont oxydés, par exemple le sulfure. En règle générale, l'oxydation accentue la porosité du minerai et permet une plus grande perméabilité des solutions cyanurées, de sorte qu'il est plus facile de dissoudre les particules infimes d'or à l'intérieur des minerais.
<i>minerai sulfuré</i>	Minerai qui contient une quantité appréciable de sulfures non oxydés.
<i>minéralisation</i>	Roche qui contient des minerais ou des métaux susceptibles de présenter un intérêt économique.
<i>once ou oz</i>	Une once troy, qui correspond à environ 31,103 grammes.
<i>orientation</i>	Direction suivant le plan horizontal et alignée à angles droits, relativement à l'angle de chute du plan d'orientation d'unités ou de structures stratigraphiques.
<i>oz/t</i>	Onces troy dans une tonne courte.
<i>plan incliné</i>	Une galerie souterraine inclinée qui donne accès aux chantiers d'extraction ou qui sert à relier deux niveaux de mine.
<i>prorogé</i>	Une entreprise constituée en société en vertu d'autres lois que les lois fédérales canadiennes peut demander sa « prorogation » en vertu de la <i>Loi canadienne sur les sociétés par actions</i> (LCSA) en présentant une demande de certificat de prorogation à la Direction générale des corporations. À l'émission du certificat, l'entreprise ainsi prorogée devient une société assujettie à la LCSA, tout comme si elle avait été constituée en société sous le régime de la LCSA.
<i>puits</i>	Une galerie verticale ou subverticale d'une mine souterraine, qui sert à déplacer le personnel, le matériel, les équipements et les fournitures, y compris le minerai et les déblais.
<i>remblai</i>	Déchets miniers qui servent à remblayer et à combler le vide laissé par les champs d'abattage dans un gisement de minerai.
<i>rendement</i>	Un terme utilisé en métallurgie extractive qui sert généralement à exprimer en pourcentage la proportion d'un matériau à valeur marchande obtenu par le traitement du minerai.

réserves minérales

La partie d'une ressource minérale mesurée ou indiquée, qui se prêterait à l'extraction minière, d'une manière économique, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique. Des réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour les pertes pouvant être encourues lors de l'exploitation. Les réserves minérales désignent les parties des ressources minérales qui, après la mise en application de tous les facteurs miniers, donnent un estimé de tonnage et de teneur qui, de l'avis de la ou des personnes qualifiées réalisant les estimés, constitue la base d'un projet économiquement viable après avoir pris en considération tous les facteurs de traitement, métallurgiques, économiques, de commercialisation, juridiques, environnementaux, socio-économiques et gouvernementaux pertinents. Les réserves minérales comprennent tous les matériaux de dilution qui seront exploités conjointement aux réserves minérales et transportés à l'usine de traitement ou aux installations équivalentes. Le terme « réserves minérales » ne doit pas nécessairement impliquer la mise en place ou en fonction d'installations d'extraction ou l'octroi de toutes les approbations gouvernementales. Il signifie qu'il est raisonnable d'entrevoir de telles approbations. Les réserves minérales sont subdivisées en deux catégories :

réserves minérales prouvées

La partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire qui doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport.

réserves minérales probables

La partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire qui doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

résidus

Les matériaux qui subsistent après la récupération par la transformation du minerai de tous les métaux ou minerais présentant un intérêt économique.

résidus classifiés

Résidus (de broyage de qualité non rentable provenant des activités de traitement du minerai), qui ont subi un traitement afin d'en extraire des particules solides et de permettre l'évacuation libre des eaux. On utilise habituellement ces résidus comme matériau de remblai sous terre.

ressource minérale

Une « ressource minérale » désigne la concentration ou la présence de matériaux naturels, solides, d'origine non organique ou organique fossile dans ou sur la croûte terrestre, dans une forme et une quantité telles que sa teneur ou sa qualité présente des possibilités économiques raisonnables advenant son extraction. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connus, évalués ou interprétés à partir de faits et de connaissances géologiques. Il y a deux catégories de ressources minérales :

ressource minérale mesurée

La « ressource minérale mesurée » correspond à la partie d'une ressource minérale dont la quantité, la teneur ou la qualité, les densités, la forme, et les caractéristiques physiques sont évalués avec suffisamment de précision qu'il est possible d'employer des paramètres techniques et économiques pertinents et de planifier la production et d'évaluer la rentabilité du gisement. L'évaluation se fonde sur une exploration précise et fiable, un échantillonnage et des essais réalisés par les bonnes techniques sur des emplacements, comme les affleurements rocheux, les tranchées, les fosses, les ouvrages souterrains et des trous creusés à intervalles suffisamment rapprochés pour confirmer la continuité géologique et la teneur du gisement.

ressource minérale indiquée

La « ressource minérale indiquée » correspond à la partie d'une ressource minérale dont la quantité, la teneur ou la qualité, les densités, la forme, et les caractéristiques physiques sont évalués avec suffisamment de précision qu'il est possible d'employer des paramètres techniques et économiques pertinents et de planifier la production de la mine et d'évaluer la rentabilité du gisement. L'évaluation se fonde sur une exploration précise et fiable, un échantillonnage et des essais réalisés par les bonnes techniques sur des emplacements, comme les affleurements rocheux, les tranchées, les fosses, les ouvrages souterrains et des trous creusés à intervalles suffisamment rapprochés pour supposer de manière raisonnable la continuité géologique et la teneur du gisement.

ressource minérale présumée

La « ressource minérale présumée » correspond à la partie d'une ressource minérale dont la quantité, la teneur ou la qualité peuvent être évaluées sur la foi de l'observation géologique, d'un échantillonnage limité et dont on peut supposer la continuité géologique et de la teneur, sans que cela ne soit vérifié. L'évaluation se fonde sur des renseignements et un échantillonnage limités obtenus et réalisés à l'aide des techniques judicieuses dans des emplacements comme les affleurement rocheux, les tranchées, les fosses, les ouvrages souterrains et les trous de forage.

roche hôte

La formation rocheuse d'où provient la minéralisation ayant un intérêt économique.

<i>teneur</i>	La masse de métaux précieux dans une tonne de minerai.
<i>tonne</i>	Une tonne métrique, soit 1 000 kilogrammes ou 2 204,6 livres.
<i>tonne courte</i>	Correspond à 2 000 livres, soit 0,893 tonne longue ou 907,185 kilogrammes.
<i>tout-venant</i>	Désigne le minerai extrait mais encore non concassé ou broyé.

ELDORADO GOLD CORPORATION

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

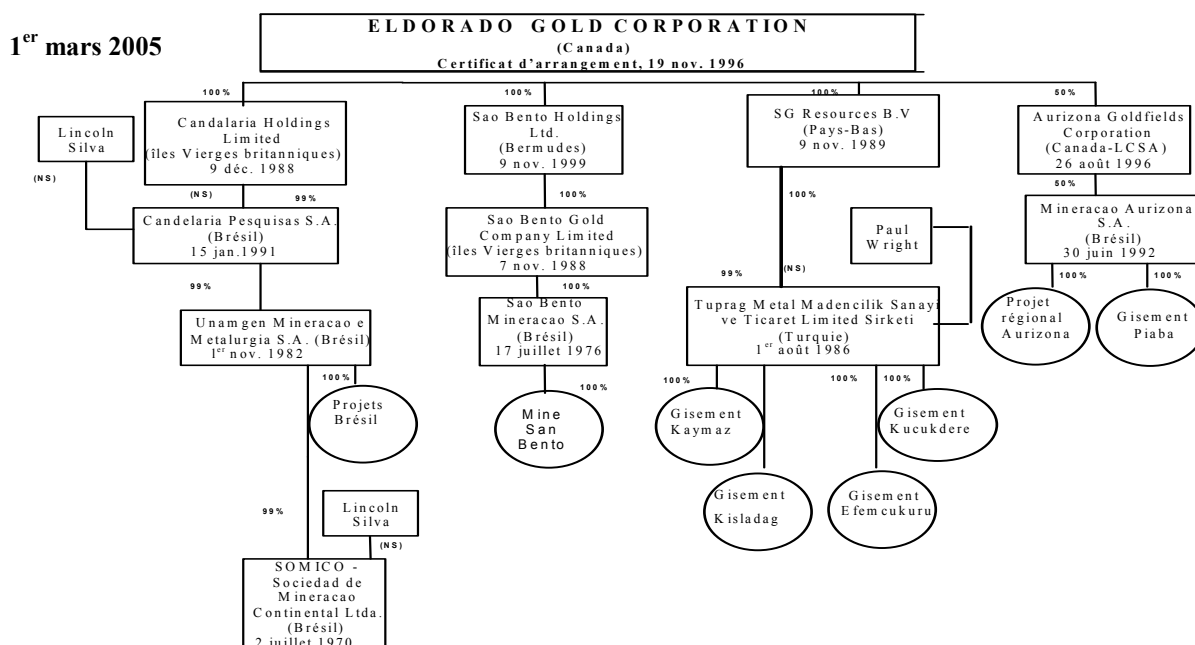
Eldorado Gold Corporation (la « Société », « Eldorado », « nous », « notre » ou « nos ») a été constituée par acte constitutif le 2 avril 1992, en vertu de la *Companies Act* (Bermudes), sous la raison sociale « Eldorado Corporation Ltd ». Le 23 avril 1996, Eldorado a été prorogée en vertu de la *Company Act* (Colombie-Britannique) et a changé sa raison sociale pour « Eldorado Gold Corporation ». Le 28 juin 1996, Eldorado était prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le 19 novembre 1996, conformément à un plan d'arrangement, Eldorado et HRC Development Corporation fusionnaient aux termes des lois du Canada et adoptaient la raison sociale « Eldorado Gold Corporation ».

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au Suite 1188 – 550 Burrard Street, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 2B5. Par l'entremise de ses filiales, la Société conserve également des bureaux administratifs :

- à Ankara, en Turquie,
- à Usak, en Turquie,
- à Izmir, en Turquie,
- à Beijing, en Chine,
- à la mine de São Bento, Santa Barbara, Minas Gerais, au Brésil.

Le bureau de la Société aux fins de signification d'actes juridiques et son siège social se trouvent dans les locaux de ses conseillers juridiques, Fasken Martineau DuMoulin s.r.l., Suite 2100 – 1075 West Georgia Street, Vancouver (C.-B.) Canada V6E 3G2.

L'exploitation minière de la Société, la mine São Bento, est gérée par un directeur général comme une unité fonctionnelle décentralisée. Les stratégies d'exploration et d'acquisition, le financement de la Société, la planification fiscale générale et les programmes de gestion du risque lié aux devises et aux métaux sont centralisés. Les programmes de gestion du risque de la Société font l'objet d'une supervision générale de la part du conseil d'administration.



NS – Les actions de la Société sont toutes la propriété effective de Eldorado Gold Corporation ou d'une de ses filiales à part entière. Un pour cent des actions de la Société peuvent être détenues par une personne interposée.

Eldorado possède ses principaux actifs par l'entremise de 11 filiales. Les particularités touchant les filiales de la Société sont indiquées dans son organigramme ci-dessus. À moins que le contexte ne le dicte autrement, les renvois à « Société », « nous », « notre » ou « nos » s'appliquent tant à Eldorado Gold Corporation qu'à chacune de ses filiales.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Eldorado et ses filiales sont engagées dans l'extraction et le traitement du minerai d'or et dans l'exploration, l'acquisition et la mise en valeur de terrains miniers aurifères. Les activités d'Eldorado sont présentement concentrées au Brésil et en Turquie. L'objectif de la Société est de créer un portefeuille d'actifs miniers à faible coût ayant une assise financière solide.

Exploitation

Du 1^{er} janvier 2002 au 28 février 2005, la Société a investi 20,024 M \$ US en dépenses en immobilisations à sa mine de São Bento, au Brésil.

En août 2000, la Société a signé une lettre d'intention avec AngloGold confirmant l'intérêt de Eldorado et de AngloGold à parapher une entente visant à faire progresser leurs intérêts dans la mine São Bento et ses environs ainsi que dans les terrains adjacents de AngloGold situés dans l'État de Minas Gerais, au Brésil. Le 30 octobre 2002, la Société a conclu une entente avec AngloGold selon les modalités et conditions définies dans la lettre d'intention.

En date du 1^{er} mars 2002, a été conclue une entente établissant les conditions d'une convention d'option entre la Société et la Companhia Vale do Rio Doce (« CVRD ») aux termes de laquelle la Société a reçu une option visant l'achat de la totalité du terrain de Brumal (située près de la mine São Bento) à la suite d'un paiement de 1,5 M \$ pour un programme de travaux échelonnés à effectuer sur une période de 2,5 ans. Le 3 mars 2003, la Société et la CVRD ont mis fin à la convention d'option.

Le 2 avril 2003, la Société a annoncé son intention d'approfondir le puits de la mine de São Bento (le « projet d'approfondissement du puits »). Le projet d'approfondissement du puits consiste à creuser le puits d'environ 370 mètres, permettant d'amener le chantier de fond à une profondeur d'environ 1 300 mètres sous la surface, à un coût estimatif de 12 M \$ US; le projet est financé par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation de la mine São Bento. Le projet d'approfondissement du puits a débuté au deuxième trimestre de 2003 et l'achèvement est prévu pour août 2005. Nous avons continué l'approfondissement du puits au cours de 2004. Le projet d'approfondissement du puits a entraîné des conditions de travail plus difficiles par suite du volume élevé de déchets à traiter, des conditions peu favorables du sol et de la présence d'une metabasite intrusive qui croise le corps minéralisé dans le secteur où l'exploitation minière doit avoir lieu. Nous prévoyons terminer le projet d'approfondissement du puits de la mine de São Bento au cours du troisième trimestre de 2005 et nous prévoyons ramifier le système d'aération souterraine.

En 2004, le programme de forage d'exploration de la Société à la mine de São Bento n'a pas permis d'établir la continuité de la minéralisation au-dessous de la roche intrusive au 34^e niveau de la mine. Les résultats du forage intercalaire au-dessus de la roche intrusive dans une zone où des réserves probables avaient été préalablement déterminées ont entraîné une diminution de l'estimation des réserves dans cette zone. Cette perte de réserves a réduit la durée de vie de la mine de São Bento, qui, d'après les prévisions actuelles, devrait se terminer vers la fin de 2007 ou au début de 2008. Nous procédons à l'acquisition d'autres réserves de minerai ou minerais avant traitement dans la région immédiate en vue de prolonger la durée de vie des activités à la mine de São Bento.

Turquie - Développement

Kisladag

Notre principal terrain de mise en valeur est le projet Kisladag, situé dans la province de Usak, en Turquie. Nous avons effectué à l'égard de ce terrain une étude de délimitation de l'étendue en 2000, une étude de pré faisabilité en mai 2001, un addenda à l'étude de pré faisabilité en novembre 2001, un rapport mis à jour sur les réserves en mai 2002, une étude de faisabilité en mars 2003 et une mise à jour des coûts de faisabilité en mai 2004.

En 2003, Kisladag a obtenu du gouvernement turc deux permis importants, le certificat positif en environnement (le « certificat ») et le permis d'établissement. L'acceptation du rapport d'étude d'impact sur l'environnement et la délivrance du certificat constituaient une réalisation importante dans le processus d'obtention des permis, et la réception du permis d'établissement prévoit l'approbation des plans d'utilisation de l'eau et de rejet d'effluents, ainsi que la définition de la zone de protection de la santé et des installations de traitements médicaux pour l'exploitation de la mine de Kisladag.

Le 1^{er} avril 2003, nous avons annoncé les résultats de l'étude de faisabilité pour notre projet aurifère de Kisladag détenu à part entière. L'étude préparée par Hatch Associates, de Vancouver, indiquait 4 532 000 onces de réserves prouvées et probables. Entre cette date et la fin de l'exercice 2003, des travaux de forage supplémentaires ont permis de faire croître de 17 % les réserves, faisant passer les réserves prouvées et probables à 5 310 900 onces.

Le 29 juillet 2003, nous avons annoncé les résultats de l'étude d'optimisation à l'égard de notre projet Kisladag. L'étude d'optimisation, préparée par Hatch, a démontré avec succès les occasions d'améliorer le rendement financier du projet Kisladag et d'accélérer l'expansion du projet Kisladag à des niveaux de pleine production.

En avril 2004, nous avons acquis la totalité des terres publiques et privées, mis à jour l'étude de faisabilité pour tenir compte des coûts projetés pour 2004, achevé le processus d'obtention des permis et obtenu toutes les approbations des autorités turques pour entreprendre la construction de la mine de Kisladag. Au quatrième trimestre, nous avons entrepris l'installation de services sur le site et achevé deux puits d'eau de traitement. En décembre, nous avons commencé l'excavation en remblai pour construire la première phase du remblai de lixiviation. La construction de la mine de Kisladag devrait être achevée au quatrième trimestre de 2005, et la mise en service menant au démarrage est prévue d'ici la fin de 2005. Nous estimons que la mine de Kisladag commencera à produire de l'or à un taux annualisé de 164 000 onces au cours de la première année d'exploitation pour atteindre 240 000 onces au cours de la deuxième année. Les charges d'exploitation décaissées devraient s'établir à 165 \$ l'once pour une durée de vie prévue de la mine de 14 ans.

En 2004, des tiers ont entamé des poursuites contre Tüprag et le ministère des Forêts et de l'Environnement de la Turquie afin d'obtenir l'annulation du certificat positif en environnement concernant le projet de Kisladag. Les plaignants allèguent que le projet constitue une menace pour l'environnement. Nous estimons que la méthodologie appliquée dans la préparation du rapport d'étude d'impact sur l'environnement est adéquate et que Tüprag a respecté toutes les étapes de la procédure d'obtention du certificat. Nous continuons de croire qu'elle obtiendra gain de cause dans ce litige.

Efemçukuru

Dans le cadre du processus relié à l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet Efemçukuru, une réunion publique a été tenue le 2 février 2005 dans la ville d'Efemçukuru par le ministère de l'Environnement de la Turquie pour obtenir des commentaires des résidents de la localité sur la proposition de mine. De nombreuses personnes se sont présentées à la réunion. Le dialogue a donc été constructif de toutes parts. Nous répondrons aux questions des résidents de la localité dans notre rapport d'étude d'impact sur l'environnement, que nous sommes en train de terminer en vue de le

soumettre au ministère de l'Environnement au deuxième trimestre de 2005. Lorsque nous aurons reçu un certificat positif, nous préparerons une étude de faisabilité et continuerons de recueillir les permis nécessaires à la construction et à l'exploitation de la mine. Nous disposons actuellement des données dont nous avons besoin pour préparer l'étude de faisabilité et nous prévoyons l'achever d'ici le deuxième trimestre de 2006. D'après notre calendrier de mise en valeur du projet Efemçukuru, suivant l'approbation de l'étude d'impact sur l'environnement, la mine devrait commencer à produire de l'or vers la fin de 2007.

En 2004, des tiers ont continué de poursuivre Tüprag et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de la Turquie pour que le permis d'exploitation minière pour le projet Efemçukuru soit annulé; ils allèguent que le projet menace la qualité des eaux captées dans le bassin hydrologique de la région. Dans le cadre du litige contre le Ministère et Tüprag au sujet du projet Efemçukuru, un tribunal administratif inférieur a accordé une injonction qui, si elle est appliquée, empêcherait la Société d'entreprendre les activités d'extraction minière à la mine Efemçukuru. Nous pensons bien gagner cette cause devant les tribunaux supérieurs. Selon nos prévisions, cette poursuite en justice n'entraînera pas de retards dans le projet. Les activités d'obtention de permis se poursuivent.

Exploration

Turquie

Kaymaz

En 2003, la Société a réduit la valeur de son projet aurifère Kaymaz (« Kaymaz »), la faisant passer de 4,275 M \$ US à néant, étant donné que, en ce moment, Kaymaz n'est plus techniquement viable en tant que mine et exploitation de récupération d'or.

En 2004, nos activités d'exploration en Turquie étaient axées sur trois régions : les Pontides occidentales, la coentreprise Demir et la péninsule de Biga. Dans la région des Pontides occidentales, nous contrôlons 145 200 hectares sous 42 permis de prospection que notre filiale Tüprag détient à 100 %. Les cibles de cette région sont l'important tonnage en gros, des systèmes de métaux précieux à sulfuration élevée et des réseaux de filons de métaux précieux à faible sulfuration. En 2004, nous avons entrepris une grande variété d'activités, notamment le levé de plans et l'échantillonnage, pour déterminer les cibles de forage pour l'exercice à venir. Notre coentreprise Demir que nous détenons à 50 % est constituée de 27 permis couvrant au total 58 642 hectares. Ce terrain, qui a été découvert au cours d'un programme de reconnaissance en 2001 et en 2002, comprend un gîte porphyrique d'or-molybdène-cuivre doté de styles d'altération similaires à ceux de Kisladag. En 2004, nous avons achevé l'étape d'obtention des permis et la construction de six kilomètres de routes passant par le centre de l'anomalie afin de pouvoir faire le levé de plans, l'échantillonnage et le forage. Les résultats de l'échantillonnage orienteront notre programme de forage pour 2005. Dans la région de la péninsule de Biga dans l'ouest de la Turquie, nous contrôlons 25 permis de prospection couvrant 38 244 hectares. Les travaux de reconnaissance se poursuivront en 2005 et il se peut que nous exécutions des travaux de forage supplémentaires.

Brésil

En 2004, nous avons donné suite à de nombreuses occasions de prospection et obtenu des permis de prospection pour deux terrains situés dans l'Amapa, État du nord du Brésil, et un autre terrain dans l'État de Rio Grande do Norte.

Les terrains que nous détenons dans l'État d'Amapa totalisent 120 000 hectares et notre programme de travaux en 2004 a été axé sur le levé de plans géologiques, l'échantillonnage de sédiments fluviaux et le prélèvement d'échantillons de sol ainsi que la géophysique pour définir les cibles de forage. Ces terrains abritent d'importantes anomalies aurifères, ainsi que des exploitations aurifères artisanales, dans les mêmes formations rocheuses que celles qui abritent les principaux gisements au Venezuela, au Suriname et en Guyane.

Dans l'État de Rio Grande do Norte, les résultats d'un programme d'exploration de quatre puits dans la région de Bonfim ont été négatifs et le terrain a par la suite été abandonné.

En février 2005, Eldorado a fait appel aux services d'Amec Americas pour qu'elle examine la rentabilité du projet Piaba, dans le nord-est du Brésil. Eldorado détient une participation de 50 % dans ce projet, qui abrite une importante ressource dans des roches altérées et inaltérées. Cette étude a pour objectif de permettre à Eldorado de prendre une décision éclairée sur la question de savoir si des travaux supplémentaires sont justifiés à l'égard du projet, compte tenu du cours actuel de l'or.

Chine

En octobre 2003, la Société a signé avec la China National Gold Group Corporation (« CNGC ») une convention lui accordant le droit exclusif d'examiner l'ensemble de ses mines en exploitation, de ses projets de mise en valeur et de ses projets d'exploration, pour une période de cinq mois. La Société poursuit cet examen, qui a été élargi afin d'inclure des examens conjoints d'autres occasions repérées en Chine ne concernant pas CNGC. Après la fin de l'exercice financier, les parties ont convenu de prolonger cette période d'examen jusqu'au 31 mai 2004. Une prolongation additionnelle de notre convention avec CNGC a pris fin le 31 août 2004.

Le 11 janvier 2005, nous avons signé avec Shandong Gold Corporation (« Shandong ») un protocole d'entente traçant les grandes lignes de coentreprises éventuelles à l'égard d'un terrain à un stade avancé d'exploration et deux projets de mise en valeur. Shandong est une société cotée à la bourse de Shanghai dont l'actif s'établit à plus de 362 M\$. Les produits de Shandong proviennent de la production et de la vente d'or, d'argent, de minerai de soufre concentré et de bijoux en or et en argent. Située dans la province de Shandong, province de l'est de la Chine dont la production d'or est la plus importante du pays et équivaut environ au quart de la production totale de la Chine et à 60 % du total des bénéfiques aurifères de l'industrie nationale, Shandong a produit quelque 150 000 onces d'or en 2004 à partir de deux mines souterraines. Le 21 novembre 2004, Shandong a signé un contrat d'acquisition pour sa troisième mine souterraine. L'acquisition a été approuvée par ses actionnaires le 28 décembre 2004.

Activités de financement

Le 15 février 2002, la Société a complété un financement par voie de placement privé (le « financement de février 2002 ») portant sur 59 523 810 bons de souscriptions spéciaux (les « bons de février 2002 ») à 0,42 \$ CA chacun. Chaque bon de souscription spécial donnait droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société. Le prospectus définitif de la Société portant sur le financement de février 2002 a été visé par les commissions des valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et du Québec le 14 mai 2002.

Avant le 31 mai 2002, la Société était partie à une convention de crédit avec NM Rothschild & Sons Limited (« NMR »). Depuis la création de la facilité de crédit (la « facilité de crédit ») auprès de NMR en septembre 1996, la Société lui a apporté différentes modifications et elle a remboursé sa dette à long terme envers NMR, l'éliminant complètement le 31 mai 2002.

La rentabilité des activités de la Société est touchée de manière importante par les variations du prix de l'or. Le prix de l'or peut connaître d'importantes fluctuations. Avant le 31 mai 2002, la Société était engagée dans des opérations de couverture qui la protégeaient contre les fluctuations du prix de l'or et réduisaient au minimum l'incidence de la chute des prix de l'or sur les résultats d'exploitation pour une période de temps. Le 31 mai 2002, la Société a pu mettre un terme à ses activités de couverture en raison de la suppression de l'obligation connexe prévue dans la convention de crédit passée avec NM Rothschild. Le 25 novembre 2002, son portefeuille de couverture était fermé.

Le 23 décembre 2002, la Société a complété un financement (le « financement de décembre 2002 ») portant sur 28 750 000 unités (les « unités »), au prix de 1,60 \$ CA chacune. Chaque unité donnait droit à son détenteur de se porter acquéreur d'une action ordinaire de la Société et d'un demi-bon de

souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier pouvait être exercé jusqu'au 23 décembre 2003 pour une action ordinaire au prix de 2,00 \$ CA. Chaque bon de souscription entier pouvait être exercé aux fins de l'acquisition d'une action ordinaire de la Société au prix de 2,00 \$ CA durant une année. Le prospectus définitif de la Société en ce qui a trait au financement de décembre 2002 a été visé le 16 décembre 2002.

Le 10 janvier 2003, la Securities and Exchange Commission des États-Unis déclarait en vigueur la déclaration d'enregistrement sur formulaire 40-F de la Société.

Le 23 janvier 2003, les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à l'American Stock Exchange, sous le symbole « EGO ».

Le 21 mars 2003, la Société a été ajoutée à l'indice composé S&P/TSX et aux indices Matériaux et Or de la classification industrielle mondiale standard (le « système GICS »).

Le 25 août 2003, la Société a complété un financement portant sur 25 000 000 d'unités au prix de 3,10 \$ CA chacune auprès d'un consortium de preneurs fermes, pour un produit brut de 77 500 000 \$ CA (55 320 \$). Le produit net du placement a totalisé 73 999 000 \$ CA (52 822 \$), déduction faite des frais relatifs au placement. Chaque unité était constituée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Les bons de souscription ont été émis conformément à une convention de bons de souscription datée du 25 août 2003 intervenue entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada. Chaque bon de souscription confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 4,10 \$ CA jusqu'au 25 août 2004. Le 16 août 2004, conformément à un acte supplémentaire relatif aux bons, la date d'échéance des bons de souscription a été reportée au 25 août 2005.

Le 29 septembre 2003, la Société a éliminé l'encours de sa débenture convertible, la laissant ainsi sans dette.

Le 12 novembre 2004, la Société a complété un financement portant sur 20 700 000 actions au prix de 3,75 \$ CA chacune auprès d'un consortium de preneurs fermes, pour un produit brut de 77 625 000 \$ CA (65 083 \$). Le produit net du placement a totalisé 74 103 000 \$ CA (62 140 \$), déduction faite des frais relatifs au placement.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

La Société exploite la mine de São Bento, à Santa Barbara, Minas Gerais, au Brésil, dont elle a la propriété exclusive. La production d'or de la Société provient de la mine de São Bento.

Résumé des activités de production et d'exploitation

Le tableau suivant présente sommairement certaines données relatives à la production et à l'exploitation de la mine d'or de São Bento de la Société, pour chacun des exercices indiqués :

Renseignements sur la production et l'exploitation

Exercice	Tonnes de minerai	Teneur (g/t)	Rendement (%)	Production (onces)	Charges d'exploitation décaissées ⁽¹⁾	Coûts totaux de production ⁽²⁾
					\$	\$
2004	366 729	8,40	89	82 024	294	358
2003	374 130	9,13	92	95 049	234	364
2002	381 295	9,47	93	103 533	184	282
2001	417 609	9,13	91	102 841	216	306
2000	525 893	7,95	93	112 950	195	270
1999	540 014	8,18	92	126 581	184	251
1998	467 215	7,60	93	108 572	250	324

(1) Calculés selon la norme relative aux coûts de production de l'Institut de l'or.

(2) Calculés selon la norme relative aux coûts de production de l'Institut de l'or, selon laquelle les coûts totaux de production comprennent les charges décaissées totales (les charges d'exploitation décaissées, plus les redevances), plus les provisions pour amortissement, épuisement et remise en état.

Résumé des réserves et des ressources

Une personne qualifiée, au sens de la Norme canadienne 43-101, a vérifié les données techniques divulguées aux présentes se rapportant aux terrains de São Bento, de Kisladag et d'Efemçukuru. Vous trouverez ci-dessous les noms des personnes qui ont établies les estimations relatives aux réserves et aux ressources, leurs liens avec la Société, leurs compétences et d'autres renseignements pertinents :

Mine de São Bento, Brésil

Nom :	Sergio Martins	Entreprise :	São Bento Mineração S.A
Poste :	Directeur de la géologie	Liens :	Employé d'une filiale de la Société
Compétences :	M.Sc. (Géo. et ressources minérales) Membre de l'Association of Professional Geologists of Brazil, Society of Economic Geologists of U.S.		
Nom :	Norm Pitcher	Entreprise :	Eldorado Gold Corporation
Poste :	Vice-président, Exploration et mise en valeur	Liens :	Haut dirigeant de la Société
Compétences :	P.Geo. Membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of B.C.		

Projet Kisladag, Turquie

Nom :	Gary Giroux	Entreprise :	Micon International Limited
Poste :	Associé	Liens :	Consultant indépendant
Compétences :	B.A. Sc., (Geo. Eng.), M.A. Sc., (Geo. Eng.) Membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of B.C.		

Nom :	Callum Grant	Entreprise :	Hatch Associates Ltd.
Poste :	Associé	Liens :	Consultant indépendant
Compétences :	B.Sc., géologie avec distinction, M.Ing., Membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of B.C. Membre de P.Eng. of Ontario		

Projet Efemçukuru, Turquie

Nom :	Gary Giroux	Entreprise :	Micon International Limited
Poste :	Associé	Liens :	Consultant indépendant
Compétences :	B.A.Sc., (Geo. Eng.) M.A. Sc., (Geo. Eng.) Membre de l'Association of Professional Engineers and Geoscientists of B.C.		

Les réserves prouvées et probables de São Bento et de Kisladag, calculées au 31 décembre 2004, et d'Efemçukuru, calculées au 31 décembre 2000, provenaient des ressources mesurées et indiquées et sont fondées sur un prix de l'or de 375 \$ US/oz pour São Bento, de 350 \$ US/oz pour Kisladag et de 325 \$ US/oz pour Efemçukuru. La teneur de coupure pour les gisements est fondée sur des hypothèses relatives à la récupération en usine, à la valeur de l'or, à la dilution minérale et au rendement, ainsi que sur les prévisions relatives aux coûts d'exploitation et aux coûts en capital, qui sont fondées sur les données historiques de la production. Les réserves et les ressources estimées peuvent devoir être recalculées à partir des résultats réellement obtenus au chapitre de la production et de l'exploration. La fluctuation du cours de l'or ainsi que la hausse des coûts de production ou une fluctuation du taux de récupération pourraient faire en sorte qu'il soit non rentable d'exploiter les réserves prouvées et probables d'un terrain particulier ou d'une mine précise.

Réserves

La Société a estimé les réserves minérales prouvées et probables pour la mine de São Bento et ses projets de mise en valeur de Kisladag et de Efemçukuru. Sauf comme nous l'avons souligné, toutes les réserves

sont calculées en conformité avec la Norme canadienne 43-101. Les estimations des réserves prouvées et probables de la Société pour São Bento et Kisladag (voir le tableau ci-dessous) ont été établies en date du 31 décembre 2004 et étaient fondées sur un prix de l'or de 375 \$ US/oz pour São Bento et de 350 \$ US/oz pour Kisladag et les teneurs de coupure indiquées ci-dessous. Notre programme de forage d'exploration de 2004 (2 791 mètres de forage intercalaire et 17 612 mètres de forage d'exploration) à la mine de São Bento n'a pas permis d'établir la continuité de la minéralisation au-dessous de la roche intrusive au 34^e niveau de la mine. Les résultats du forage intercalaire au-dessus de la roche intrusive dans une zone où des réserves probables avaient été préalablement déterminées ont entraîné une diminution de l'estimation des réserves probables dans cette zone. Cette perte de réserves a réduit la durée de vie de la mine de São Bento, qui, d'après les prévisions actuelles, devrait se terminer vers la fin de 2007 ou au début de 2008. En mai 2004, le plan de la mine de Kisladag a été révisé pour tenir compte de la modification des charges d'exploitation, entraînant une diminution marginale des réserves de 249 000 onces. Les estimations des réserves prouvées et probables de la Société pour Efemçukuru ont été établies en date du 31 décembre 2000 et sont fondées sur un prix de l'or de 325 \$ l'once et la teneur de coupure indiquée ci-dessous.

Voici les teneurs de coupure utilisées dans l'estimation des réserves :

São Bento :		4,50 g/t
Kisladag :	Minerai oxydé	0,35 g/t
	Minerai primaire	0,50 g/t
Efemçukuru :		6,00 g/t

Réserves prouvées et probables

Mine ou Projet	Propriété	Pays		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Onces contenues (en milliers)
Mine de São Bento (31 décembre 2004)	100 %	Brésil	Prouvées :	315	9,40	95
			Probables :	839	7,85	212
			Total :	1 154	8,27	307
Projet Kisladag (31 décembre 2004)	100 %	Turquie	Prouvées :	54 008	1,25	2 170
			Probables :	81 012	1,11	2 891
			Total :	135 020	1,16	5 062
Projet Efemçukuru (31 décembre 2000) ⁽¹⁾	100 %	Turquie	Prouvées et probables :	1 856	13,14	784
Total			Prouvées :	54 323	1,30	2 266
			Probables :	83 707	1,44	3 877
			Total :	138 030	1,39	6 153

(1) Les estimations relatives aux réserves pour le projet Efemçukuru n'ont pas été mises à jour et ont été établies avant que la NC 43-101 n'entre en vigueur; elles n'ont donc pas été revues pour tenir compte de la NC 43-101.

Variation des réserves en onces

Le tableau suivant indique la variation des réserves minérales de la Société, compte tenu de la production aurifère de 2004.

Mine	Réserves au 31 décembre 2003 (en milliers)	Récupéré en 2004 (en milliers)	Autre augmentation (diminution) des réserves en 2004 (en milliers)	Réserves au 31 décembre 2004 (en milliers)
Mine de São Bento (oz)	506	99	100	307

Ressources⁽¹⁾

Le tableau suivant présente les ressources minérales mesurées, indiquées et présumées pour la mine de São Bento et certains des projets de mise en valeur et d'exploration de la Société, aux dates indiquées compte tenu des prix de l'or et des teneurs de coupure indiquées ci-dessous. Sauf dans les cas mentionnés, toutes les ressources sont calculées en conformité avec la NC 43-101. Ces estimations de ressources incluent les estimations de réserves citées plus haut.

		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Onces contenues (en milliers)
<u>Mine de São Bento, Brésil⁽²⁾</u>				
Brésil	Mesurées :	332	12,78	136
En propriété exclusive (31 décembre 2004)	Indiquées :	672	11,21	242
	Présumées :	257	11,20	379
	Teneur de coupure :	6,4 g/t		
	Prix de l'or :	375,00 \$		
<u>Kisladag</u>				
Turquie	Mesurées :	59 081	1,23	2 336
En propriété exclusive (31 décembre 2003)	Indiquées :	155 723	0,97	4 856
	Présumées :	45 500	0,75	1 097
	Teneur de coupure :	0,4 g/t		
	Prix de l'or :	350,00 \$		
<u>Efemçukuru⁽³⁾</u>				
Turquie	Mesurées :	665	15,11	323
En propriété exclusive (31 décembre 2000)	Indiquées :	1 172	13,94	525
	Présumées :	552	12,07	214
	Teneur de coupure :	6,0 g/t		
	Prix de l'or :	325 \$		
<u>Kaymaz⁽³⁾</u>				
Turquie	Mesurées et indiquées ⁽³⁾ :	1 086	6,25	218
En propriété exclusive (31 décembre 2000)	Teneur de coupure :	2,0 g/t		
	Prix de l'or :	350,00 \$		
<u>Küçükdere⁽³⁾</u>				
Turquie	Mesurées et indiquées ⁽³⁾ :	1 276	6,43	264
En propriété exclusive (31 décembre 2000)	Teneur de coupure :	2,0 g/t		
	Prix de l'or :	350,00 \$		

		Tonnes (en milliers)	Teneur (g/t)	Onces contenues (en milliers)
Piaba ⁽³⁾⁽⁴⁾	Mesurées et			
Brésil	indiquées ⁽³⁾ :	6 273	1,27	256
(31 décembre 2000)	Présumées :	4 322	1,28	178
	Teneur de coupure :	2,0 g/t		
	Prix de l'or :	350,00 \$		

- (1) Les ressources minérales, qui ne sont pas des réserves minérales, n'ont pas de viabilité économique connue.
- (2) Les estimations des ressources minérales ont été préparées par la Société pour São Bento et certains projets de mise en valeur et d'exploration de la Société.
- (3) Les estimations des ressources pour les projets Efemçukuru, Kaymaz, Küçükdere et Piaba n'ont pas été mises à jour et ont été établies avant l'entrée en vigueur de la NC 43-101; elles n'ont donc pas été revues pour tenir compte de la NC 43-101.
- (4) Reflète la participation de 50 % de Eldorado.

EXPLOITATION

Mine de São Bento, Brésil

La Société est propriétaire d'une mine en exploitation, soit la mine São Bento, située près de Belo Horizonte, Minas Gerais, au Brésil.

Ce bien fait l'objet de rapports indépendants (les « rapports sur São Bento ») intitulés « Examen des réserves de minerai et de l'exploitation métallurgique à São Bento Mineração, au Brésil », préparés par Watts Griffis & McOuat le 5 février 1996, d'un deuxième rapport indépendant intitulé « Examen de l'exploitation à São Bento Mineração, au Brésil », préparé par Watts, Griffis & McOuat le 13 mai 1996, d'un troisième rapport intitulé « Addenda à l'examen de l'exploitation de São Bento Mineração, au Brésil », préparé par Watts, Griffis & McOuat et daté du 27 avril 2000 et révisé le 10 mai 2000 et d'un quatrième rapport intitulé « Addenda à l'examen de l'exploitation de São Bento Mineração, au Brésil » préparé par la Société et daté du 15 avril 2002 et révisé le 30 avril 2002 (collectivement, les « rapports »). Des copies de ces rapports sont disponibles sur le site www.sedar.com, sous le nom de la Société. Les rapports complets devraient être lus afin de mettre en contexte les commentaires suivants.

Participation

La Société possède en propriété exclusive la mine São Bento, par l'entremise de ses diverses filiales, y compris sa filiale en propriété exclusive brésilienne, São Bento Mineração S.A. Le site minier a une superficie de 800 hectares et forme une seule concession minière. Une concession minière unique contiguë de 1 221 hectares, que possède également en propriété exclusive la São Bento Mineração S.A., jouxte la limite nord-est du site minier.

Emplacement et accès

La mine São Bento est située dans la municipalité de Santa Barbara, dans l'État de Minas Gerais, au Brésil, à une distance d'environ 110 kilomètres par la route, à l'est de Belo Horizonte, la capitale de l'État, et à 375 kilomètres au nord de Rio de Janeiro. L'accès au site de la mine se fait par de bonnes routes revêtues et une voie ferrée dessert les deux villes.

Acquisition

La mine São Bento a été acquise de Gencor Limited le 4 juillet 1996, laquelle faisait partie d'un portefeuille d'actifs au Brésil et en Turquie.

Historique

On a travaillé la région environnante de la mine São Bento pour l'exploitation de l'or par périodes intermittentes depuis les années 1860. La mine a été exploitée par diverses entreprises jusqu'en 1947. Gencor a acheté la mine São Bento dans les années 1970 et, en juillet 1984, l'entreprise a décidé de développer en deux étapes la mine São Bento. La première étape visait une capacité de traitement de 20 000 tonnes de minerai par mois, à l'aide d'un système de puits intérieurs pour accéder au gisement de minerai. Cette étape a été complétée en 1986. Le système de puits intérieurs a ultérieurement été remplacé par des plans inclinés capables de traiter 35 000 tonnes de minerai et de déchets par mois. Les travaux de la deuxième étape ont débuté en 1988 et comprenaient le fonçage d'un puits vertical et le doublement de la capacité des circuits de broyage et d'oxydation dans le concentrateur. En 1991, Gencor a aménagé une usine pilote à un réservoir BIOX® et un deuxième réservoir BIOX® en février 1995. En juillet 1996, la Société a fait l'acquisition de la mine São Bento des mains de Gencor. En 1998, l'entreprise a terminé un programme d'optimisation et d'agrandissement de ses installations. L'exploitation est devenue beaucoup plus mécanisée et a été convertie en exploitation sans rail par sous-niveaux abattus à trous profonds.

Géologie et minéralisation

La mine São Bento se trouve dans le « Quadrilatero Ferrifero » (« quadrilatère de fer ») de l'État de Minas Gerais. La stratigraphie locale se compose de roches volcaniques, de sédiments chimiques et pélitiques qui ont tous subi un métamorphisme de schiste vert. La lithologie locale se caractérise par des zones de roches vertes que l'on retrouve en Afrique, en Australie et au Canada et leur formation remonte au Précambrien ancien.

Ces formations fortement plissées ont une axe d'orientation préférentiel vers le nord-est. Les pendages sont très accentués, habituellement entre 45 et 50°. La minéralisation observée à la mine São Bento se limite à une séquence de sédiments chimiques et de sédiments fins et à des tufs volcaniques du groupe Nova Lima. On a identifié quatre formations sur le terrain : la formation Carrapato; la formation ferrifère inférieure; la formation ferrifère basale; et la formation São Bento. La minéralisation aurifère est située dans la formation ferrifère basale.

Du point de vue des variations lithologiques latérales, la formation ferrifère basale a une orientation qui comporte trois segments : le gisement de minerai n° 1; le gisement de minerai n° 2; et le São Bento/Pinta Bem ou gisement de minerai n° 3. La couche la plus épaisse de la formation ferrifère basale se trouve dans le secteur du gisement de minerai n° 1; elle fait environ 35 mètres d'épaisseur et on peut y observer au moins six périodes de minéralisation aurifère et sulfurée. La zone de minerai est singulièrement rubanée et se compose de couches alternées de carbonates de fer et de sulfure. L'or est généralement étroitement lié aux formations sulfurées et peut apparaître à l'état libre, ou dans des lignes cristallines, ou contenu dans des grains de sulfure. La taille des grains de minerais de la roche hôte peut varier de 0,5 à 5,0 millimètres, tandis que la taille des grains d'or peut fluctuer entre 1 et 250 microns, leur taille moyenne s'établissant à 70 microns. La proportion de soufre par rapport à l'or se maintient entre 0,62 et 0,64 et les zones de minerai présentent en moyenne une teneur en or très uniforme. Sous le niveau 26 de la mine, un filon de metabasalte qui présente un pendage d'environ 42 degrés coupe en deux la formation de fer rubané, du mur jusqu'au toit. Une zone de fragmentation limitrophe à l'intrusion est observée et elle s'accompagne d'un redressement localisé du pendage de la formation de fer rubané. Sous ce niveau, les forages ont permis de relever le prolongement de la formation de fer rubané, la minéralisation se subdivisant en deux zones de minerai, inférieure et supérieure, dont on a retrouvé la présence jusqu'au stot de limite du niveau 30.

Exploitation minière

La mine São Bento est une exploitation minière souterraine, qui comporte une galerie d'accès au niveau 11 et un puits vertical qui relie la surface, le niveau 11 et les niveaux 17 à 23. Le puits vertical sert à évacuer le minerai et les déchets à la surface et à amener les travailleurs et les matériaux au niveau 17 et

sous ce niveau. Dans sa conception actuelle, le puits vertical a une capacité de levage d'environ 100 000 tonnes par mois. Un système de plan incliné double donne accès au gisement de minerai entre les niveaux 21 et 25, lequel revient à un plan incliné simple au-delà du niveau 25.

La méthode d'exploitation la plus utilisée à la mine São Bento est l'abattage ouvert par trous profonds. Le minerai est transporté à l'aide de camions diesel à partir des niveaux inférieurs jusqu'au niveau 23. La mine São Bento emploie 804 travailleurs. La mine et l'usine sont en exploitation sept jours par semaine, 24 heures par jour. La durée de vie estimative de la mine, selon les réserves existantes et la production aurifère prévue, sera d'environ trois ans.

L'usine de traitement de la mine São Bento est un complexe de broyage et de traitement conventionnel qui comprend un broyeur autogène. Après son broyage, le minerai passe dans un bassin de flottation où la concentration de sulfures aurifères est séparée des résidus. Ce concentré est ensuite acheminé dans le circuit d'oxydation et passe dans trois réacteurs de bioxydation utilisant le procédé BIOX®, qui fait appel à deux autoclaves. L'or est récupéré à l'aide d'un circuit de lixiviation au carbone en six étapes, ce qui permet de produire des lingots d'argent aurifère. À l'heure actuelle, l'usine de traitement a une capacité nominale de traitement de 40 000 tonnes par mois et le rendement en or s'établit à environ 92 %. Les résidus subissent un classement dans le but de produire un produit de sable qui sert aux remblais sous terre, tandis que les résidus finaux sont envoyés dans un parc de résidus miniers. En 2004, la production a atteint 82 024 onces d'or, suivant des charges décaissées de 294 \$ l'once.

Développements récents à la mine

La révision de l'autoclave n° 1 était prévue et a été exécutée pendant le premier trimestre de 2003.

Au deuxième trimestre de 2003, la Société a obtenu le renouvellement inconditionnel de la licence d'exploitation de la State Environmental Agency (FEAM).

Au deuxième trimestre de 2003, la Société a entrepris des travaux de préparation au puits à cuvelage en béton de 5,2 mètres de diamètre pour l'approfondir d'environ 370 mètres, au coût d'environ 12,0 M \$. L'approfondissement du puits vise à créer un chantier de fond à une profondeur d'environ 1 300 mètres en-dessous de la surface, au 28^e niveau de la mine. Le coût estimatif du projet d'approfondissement du puits se chiffre à 12,0 M \$ et est financé par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation de la mine de São Bento. Nous avons continué l'approfondissement du puits au cours de 2004, qui sera terminé en août 2005. Le projet d'approfondissement du puits a entraîné des conditions de travail plus difficiles par suite du volume élevé de déchets à traiter, des conditions peu favorables du sol et de la présence d'une metabasite intrusive qui croise le corps minéralisé dans le secteur où l'exploitation minière doit avoir lieu.

Le programme de forage d'exploration de 2004, soit 2 791 mètres de forage intercalaire et 17 612 mètres de forage d'exploration, n'a pas permis d'établir la continuité de la minéralisation au-dessous de la roche intrusive au 34^e niveau de la mine. Les résultats du forage intercalaire au-dessus de la roche intrusive dans une zone où des réserves probables avaient été préalablement déterminées ont entraîné une diminution de l'estimation des réserves probables dans cette zone. Cette perte de réserves a réduit la durée de vie de la mine de São Bento qui, d'après les prévisions actuelles, devrait se terminer vers la fin de 2007 ou au début de 2008. Nous procédons à l'acquisition d'autres réserves de minerai ou minerais avant traitement dans la région immédiate en vue de prolonger la durée de vie des activités à la mine de São Bento.

En 2004, les charges décaissées par once se sont accrues par suite de la baisse des niveaux de production. Le volume élevé de déchets à traiter, les conditions peu favorables du sol et la présence d'une metabasite intrusive qui croise le corps minéralisé dans le secteur où l'exploitation minière devait avoir lieu ont eu une incidence défavorable sur la production. La roche intrusive a altéré la minéralogie locale du minerai, entraînant un accroissement de la consommation d'oxygène et de cyanure.

Dépenses en immobilisations

À la mine São Bento, la Société a engagé des dépenses en immobilisations de 9,0 M \$ US en 2003 et de 5,7 M \$ US en 2004. Les dépenses en immobilisations prévues pour 2005 sont de 9,0 M \$ US et incluent les dépenses reliées à l'approfondissement du puits. Le financement de ces dépenses sera assuré par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation.

Sécurité

Le 16 mars 2003, un décès s'est produit à la suite d'un affaissement de terrain dans une galerie. La direction de la mine, de concert avec le ministère du Travail, continue à déployer des efforts pour sensibiliser davantage les travailleurs à la sécurité et aux pratiques de travail sécuritaires, dans le but d'établir des conditions de travail sûres dans toute la mine. Les taux d'accidents et d'incidents causant des arrêts de travail se comparent favorablement à la moyenne des exploitations minières semblables en Ontario.

Exploration du site minier

Pour l'instant, nous entendons axer les efforts d'exploration de 2005 sur la conversion des ressources présumées en ressources indiquées et mesurées.

Vérification des données

Les données initiales, dont les résultats de la diagraphie des trous de forage, ont été examinées par Norman Pitcher, P.Geo., personne qualifiée aux termes de la NC 43-101 et vice-président, Exploration et mise en valeur de la Société, et par Sergio Martins, directeur, Exploration et géologie de la mine São Bento. Aucune irrégularité n'a été trouvée.

Projets connexes

Le 30 octobre 2002, la Société a conclu une entente avec Anglogold reprenant les termes de la lettre d'intention signée en août 2000, à savoir :

- 1) La Société, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, São Bento Mineração S.A., s'est vu accorder un bail minier en vertu duquel la Société pourra explorer, mettre en valeur et exploiter toute réserve qu'elle découvrira en aval-pendage au-delà du 30^e niveau, soit les limites actuelles de son terrain et de celui d'Anglogold. En contrepartie, la Société versera à Anglogold une redevance calculée à la sortie de fonderie, établie selon une échelle graduée allant de 0,5 % du prix de l'or pour un prix inférieur à 275 \$ l'once d'or, jusqu'à concurrence de 4,0 %, pour un prix de 399 \$ et plus l'once d'or.
- 2) Anglogold détiendra une option valide pour trois ans qu'elle pourra lever advenant la mise en exploitation de gisements miniers sur ses terrains adjacents, pour utiliser toute capacité excédentaire de l'usine de São Bento et agrandir l'usine, les coûts afférents étant entièrement assumés par Anglogold, sans que cela n'entraîne de perturbation des activités de la Société. Les frais d'exploitation de l'usine seraient assumés par les deux entreprises proportionnellement, selon leur utilisation actuelle et future des installations. En plus de partager toute économie de coût unitaire réalisée par l'utilisation d'une usine agrandie, Eldorado recevra une redevance calculée à la sortie de fonderie, établie selon la même échelle graduée que la redevance versée à Anglogold, payable sur tout l'or produit et provenant du terrain d'Anglogold, et subséquentement traité dans l'usine d'Eldorado.

Suite à la ratification de l'entente avec Anglogold, la Société a mené à terme un vaste programme de forage d'exploration et de délimitation totalisant plus de 17 500 mètres et ayant pour but d'augmenter les réserves et d'accroître les ressources disponibles. Par la suite, la Société a annoncé son intention de

creuser plus profondément son puits à la mine de Sao Bento pour fournir une élévation utile d'environ 1 300 mètres sous la surface, au 28^e niveau.

Au deuxième trimestre de 2003, la Société a entrepris des travaux de préparation au puits à cuvelage en béton de 5,2 mètres de diamètre pour l'approfondir d'environ 370 mètres, au coût d'environ 12,0 M \$. Le projet d'approfondissement du puits vise à créer un chantier de fond à une profondeur d'environ 1 300 mètres au-dessous de la surface, au 28^e niveau de la mine. Le coût estimatif du projet d'approfondissement du puits se chiffre à 12,0 M \$ et est financé par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation de la mine de São Bento. Nous avons continué l'approfondissement du puits au cours de 2004 et les travaux seront complétés en août 2005.

Une convention d'option signée en date du 1^{er} mars 2002 établit les modalités entre la Société et la Companhia Vale do Rio Doce (« CVRD ») selon lesquelles la Société s'est vu octroyer une option d'achat de la totalité du site Brumal, après un investissement de 1,5 M \$ d'un programme d'activités échelonnées à réaliser au cours d'une période de 2,5 ans. L'achat surviendra après la réalisation du programme de travaux de 1,5 M \$ et la levée de l'option, au moyen d'un paiement de 5,0 M \$ en quatre versements, effectués à partir du moment de la levée de l'option d'achat, le dernier versement devant survenir au deuxième anniversaire de la mise en production commerciale. Selon la convention, la production d'or au gisement Brumal de la mine São Bento à un seuil dépassant 500 000 onces sera assujettie à une redevance calculée à la sortie de la fonderie et payée à la CVRD, selon une échelle graduée allant de 1 % du prix de l'or jusqu'à concurrence de 300 \$ l'once, et jusqu'à un maximum de 4 % du prix de l'or, pour un prix dépassant 400 \$ l'once. Le programme de forage a été conçu pour confirmer et étendre la minéralisation à l'intérieur de la formation de fer rubanée. Le forage a débuté en mars 2002 et on a creusé au total 3 069 mètres, au coût de 241 000 \$. Le programme de forage n'a pas permis d'établir la continuité de la minéralisation, de sorte que la Société et CVRD ont mis un terme à leur convention le 3 mars 2003.

Le programme de forage d'exploration de 2004 à la mine São Bento n'a pas permis d'établir la continuité de la minéralisation au-dessous de la roche intrusive, au 34^e niveau de la mine. Les résultats du forage intercalaire au-dessus de la roche intrusive dans une zone où des réserves probables avaient été préalablement déterminées ont entraîné une diminution de l'estimation des réserves probables dans cette zone. Cette perte de réserves a réduit la durée de vie de la mine de São Bento qui, d'après les prévisions actuelles, devrait se terminer vers la fin de 2007 ou au début de 2008. À la lumière des résultats de forage et de leur incidence sur les réserves, nous avons imputé des frais de mise en valeur de 8,07 M \$ aux charges d'exploitation en 2004. Nous procédons à l'acquisition d'autres réserves de minerai ou minerais avant traitement dans la région immédiate en vue de prolonger la durée de vie des activités à la mine de São Bento.

PROJETS DE MISE EN VALEUR

Tous les projets actuels de mise en valeur de la Société sont situés dans la partie occidentale de la Turquie. Bien que l'histoire de l'exploitation aurifère en Turquie soit antérieure à l'époque romaine, la production d'or à l'époque contemporaine a commencé en 2001 avec le démarrage de la mine Ovacik, située dans la province de Izmir. La Turquie offre des possibilités considérables d'exploration et de production d'or.

Projets en Turquie



Dans toutes les régions de la Turquie, il y a une industrie minière bien établie, soutenue par une infrastructure bien développée. La production minière vise surtout les secteurs des métaux industriels et des métaux communs, exploités par des entreprises minières nationales et étrangères.

Les formalités pour obtenir les permis et licences exigés pour l'exploitation minière en Turquie s'apparentent à celles d'autres pays développés. Dans le passé, le premier permis exigé pour lancer un projet industriel en Turquie était le permis de sélection de l'emplacement. Ce permis sert à établir le droit foncier ou celui du titulaire de concession à poursuivre un projet de mise en valeur de nature industrielle ou commerciale. Divers organismes locaux, provinciaux ou fédéraux examinent l'ampleur du projet afin de statuer sur la possibilité d'utilisations conflictuelles du territoire dans le secteur du projet, ou susceptibles de se manifester dans l'avenir. Avant la délivrance du permis de sélection de l'emplacement, chaque organisme compétent doit approuver le projet. Des études d'impact et des études environnementales de base ont lieu après la délivrance du permis de sélection de l'emplacement. L'étude d'impact correspond à la deuxième étape majeure des formalités d'autorisation d'un projet, dont l'issue est la délivrance d'un certificat de projet favorable à l'environnement, laquelle survient avant la demande des derniers permis de nature technique.

Des modifications ont été apportées au processus de délivrance des permis en 2002, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de recevoir en premier lieu un permis de sélection de l'emplacement avant de procéder à l'étude d'impact sur l'environnement. Les changements s'appliquent aux demandes de permis présentées après la date officielle des changements.

Bien que les formalités de demande des divers permis s'accompagnent de délais à respecter, il n'y a pas de calendrier précis qui indique la période de temps totale qu'exige la délivrance des permis.

Projet Kisladag, Turquie

Ce terrain fait l'objet de rapports indépendants (les « rapports sur Kisladag ») intitulés « Estimation des ressources du projet Kisladag, en Turquie » d'octobre 1999, « Addenda au rapport d'octobre 1999 intitulé Estimation des ressources du projet Kisladag » daté du 15 mai 2000 et « Renseignements récents sur les ressources du projet Kisladag, à Usak, en Turquie » d'octobre 2000, modifié en novembre 2000 et en janvier 2001 (tous préparés par Micon International); l'« Étude de pré faisabilité du projet de mine d'or Kisladag » de mai 2001 et « Addenda à l'étude de pré faisabilité du projet de mine d'or Kisladag »

de décembre 2001 (préparée par Kilborn Engineering Pacific); ainsi que le « Rapport mis à jour sur les réserves du projet aurifère Kisladag, en Turquie de l'Ouest » daté du 18 avril 2002 et modifié le 9 mai 2002 (préparé par Micon International) et une étude de faisabilité, datée de mars 2003 (préparée par Hatch & Associates Limited), l'« étude d'optimisation de Kisladag », datée de juillet 2003 (préparée par Hatch & Associates) et la « mise à jour des coûts de faisabilité », datée de mai 2004 (préparée par Hatch & Associates). Il est possible de consulter ces rapports à www.sedar.com, sous le nom de la Société. Il faudrait lire ces rapports afin de mettre les commentaires qui suivent en contexte.

Description du terrain

Le territoire où se déroule le projet Kisladag est visé par un permis préparatoire à l'exploitation, numéroté IR 7302, la superficie totale s'établissant à 15 717 hectares. Les permis d'exploitation minière sont accordés pour des périodes d'une durée indéterminée, dans la mesure où les droits de permis sont acquittés à temps.

Participation

La Société détient une participation de 100 % dans le projet Kisladag, par l'entremise de sa filiale turque en propriété exclusive Tüprag Metal Madencilik Sanayi Ve Ticaret Limited Sirketi (« Tüprag »).

Emplacement, climat et accès

Le projet se trouve dans l'ouest de la Turquie, dans la province d'Usak, à 35 kilomètres au sud-ouest de la ville d'Usak et à 180 km de la ville portuaire d'Izmir, sur la mer Égée. La topographie est ondulée, les élévations variant entre 900 et 1 200 mètres. Les étés sont chauds et secs et les hivers sont frais. La température moyenne est de 14°C avec un maximum de 40°C et un minimum de -3°C. La pluviosité annuelle est de 425 mm et la saison des pluies a lieu de novembre à mars. Le secteur de la concession comprend bon nombre de villages dont les habitants se consacrent à la culture du blé à partir de terres non irriguées et au pacage d'animaux d'élevage. Des autoroutes et des routes revêtues permettent un accès au projet Kisladag en toute saison.

Acquisition

La Société a fait l'acquisition du terrain Kisladag de la part de Gencor Limited le 4 juillet 1996, lequel faisait partie d'un portefeuille d'actifs situés au Brésil et en Turquie.

Géologie et minéralisation

Le projet Kisladag se trouve dans l'un des quelques complexes volcaniques du milieu à la fin de l'ère tertiaire dans l'ouest de la Turquie, et il se rattache à la subduction qui borde la fosse hellénique au sud-ouest de la Turquie. Dans la région de Kisladag, les éruptions volcaniques ont produit un socle schisteux à la limite nord-est du massif de Menderes.

La minéralisation aurifère du projet Kisladag survient dans un certain nombre de formations intrusives de latite. L'exploration réalisée par la Société a permis de circonscrire deux zones d'altération sur le projet Kisladag. La zone d'altération de Gökgöz Tepe fait environ 12 kilomètres carrés. À Gökgöz, une formation grossière de latite porphyrique contient l'essentiel de la minéralisation aurifère et elle a subi une altération hydrothermique substantielle et prolongée. Un stade précoce d'altération potassique a été identifié, auquel se sont ensuite superposées une couche ultérieure de quartz-tourmaline et une altération argileuse avancée. La minéralisation aurifère forme une zone annulaire autour d'une formation rocheuse faible en minerais de même composition. L'or est associé à plusieurs strates de pyrite-tourmaline, de pyrite et de pyrite-quartz, sous forme de filons et de bréchification et il s'accompagne de petites quantités de métaux communs, surtout du zinc et du molybdène. L'oxydation observée dans le gisement est peu profonde dans la zone stérile intrusive mais s'étend à des profondeurs de 40 ou 50 mètres vers l'ouest et

l'est. La limonite est le minéral oxydé le plus abondant, et elle apparaît surtout en minces couches colloformes en bordure des fractures et elle est en îlots épars à proximité de la pyrite altérée.

La zone d'altération de Sayacik est située à six kilomètres au sud-ouest de Gökgöz Tepe et fait environ six kilomètres carrés. Une silicification modérée à forte survient sur une distance approximative de 1,5 kilomètre, dans du tuf andésitique. Des veinules de barytine-quartz sillonnent le tuf et contiennent jusqu'à 100 parties par million d'argent dans les échantillons prélevés au hasard.

Vérification des données

Les données initiales utilisées dans le cadre de la préparation des relevés des ressources et des réserves de Kisladag ont été examinées par Micon International. Micon a effectué deux visites sur place pour examiner les procédures QA/QC suivies par la Société pendant le forage, l'échantillonnage et la préparation des échantillons. Les avis de Micon sont fondés sur l'information figurant dans des rapports techniques préparés par Kilborn (subséquemment acquis par SNC Lavalin) ou par la Société.

Exploration antérieure

Depuis 1996, les activités d'exploration d'Eldorado à Kisladag ont surtout porté sur la zone connue localement sous l'appellation Gökgöz Tepe. Les travaux ont consisté en l'échantillonnage des sédiments en suspension, l'échantillonnage géochimique du sol et le levé géophysique par polarisation provoquée. À la lumière de ces travaux, on a repéré une anomalie aurifère sur le versant nord de Gökgöz Tepe, sur une distance d'environ 1 200 mètres dans l'axe de l'orientation et sur une largeur de 600 mètres. Ce travail a été suivi en 1997 par 2 745 mètres d'échantillonnage de tranchées et 1 541 mètres de forage à percussion.

En 1998, on a mis en place un programme d'échantillonnage par foreuse HQ à couronne diamantée dans six trous (1 059 m) sondant la principale anomalie suivant la minéralisation aurifère à des profondeurs supérieures à 250 mètres et, effectivement, on a confirmé la possibilité d'un gisement d'or d'un tonnage en vrac de faible teneur; en 1999, une méthode additionnelle du carottage HQ de 5 212 mètres et de 1 600 mètres de travaux de creusement ont permis d'étendre la longueur et la profondeur du gisement. À partir des travaux de creusement, du forage à percussion et des données du carottage disponibles à cette date, Micon International et Eldorado ont confirmé une ressource mesurée et indiquée de 42,8 millions de tonnes de 1,49 g/t, plus une ressource présumée de 31,1 millions de tonnes à 1,35 g/t (tous calculés à partir de 0,8 g/t de teneur limite).

En 2000, un programme de forage en circulation inverse couvrant 7 605 mètres (et 577 m de DDH) a mené à une réévaluation des ressources et à une hausse importante du contenu en métaux des gisements. Cette année-là, Micon International faisait état d'une ressource mesurée et indiquée de 125,97 millions de tonnes pour le gisement à une teneur moyenne de 1,20 g/t en or, soit 4,85 millions d'onces d'or contenus en oxydes et minerai primaire (utilisant une teneur limite de 0,4g/t Au).

En 2002, un total combiné de 10 700 m de forage (circulation inverse et DDH) a été complété.

Les tests en métallurgie amorcés en 1999 et 2000 par Eldorado ont indiqué que le minerai pourrait être traité par lixiviation en tas et, en 1999, Eldorado obtenait son permis de sélection d'emplacement des autorités turques pour l'exploitation d'une mine aurifère au site de Kisladag. L'obtention rapide du permis a été rendue possible grâce aux nombreux appuis que le projet a reçu dans la province de Usak ainsi qu'au niveau des autorités centrales du gouvernement.

Fondé sur le concept de récupération de l'or en utilisant la méthode de lixiviation en tas, Eldorado a commandé en 2001 à Kilborn Engineering Pacific Limited (Kilborn) d'effectuer une étude de pré faisabilité. Cette étude envisageait une exploitation de 3,4 millions de tonnes par année de minerai sur un circuit à trois stades de concassage entièrement contrôlé par les employés de la Société et produisant une grosseur de concassage finale de 100 % moins 8 mm. L'objectif de cette méthode était de minimiser

les dépenses en immobilisations dans les premières années et de permettre ultérieurement une expansion pour développer la totalité de la ressource totale. Les dépenses en immobilisations initiales étaient évaluées à 47,4 M \$ US comprenant des charges d'exploitation décaissées évaluées à 154 \$ US l'once et une production annuelle d'or de 103 600 onces troy.

Après avoir produit l'étude de pré faisabilité, la Société demandait à Kilborn d'examiner les conditions de réalisation du projet à la lumière de la dévaluation de la devise turque et d'inclure la possibilité de confier à un tiers l'exploitation minière et d'utiliser de l'équipement de broyage usagé. Un addendum à l'étude de pré faisabilité était produit en décembre 2001 et présentait une évaluation révisée de l'estimation des coûts d'investissement initiaux de 29,6 M \$ US et de l'estimation des charges d'exploitation décaissées de 149 \$ US l'once.

C'est Micon International qui a vérifié les procédures de prélèvement, de préparation et de sécurisation des échantillons. Le titrage des échantillons est effectué par ALS Chemex (« Chemex ») de Vancouver, C.-B., Canada. ALS Chemex a obtenu son certificat ISO 9002 décerné par Registraire de la qualité KPMG pour son principal laboratoire de Vancouver pour ses services de titrage et d'analyse géochimique. Une vérification routinière de la répétition des normes et des doubles a été effectuée pour tous les échantillons d'essais.

Pour des commentaires détaillés sur l'exploration, y compris les échantillons et les analyses effectuées à Kisladag, consultez les rapports Kisladag. Il est possible de consulter ces rapports sur SEDAR.

Activités de mise en valeur en cours

Depuis 1997, le projet a franchi diverses étapes d'exploration pour en arriver à l'étape finale de l'étude de faisabilité. La préparation de l'étude de faisabilité a fait suite à des travaux de forage étendus, qui se sont traduits par une autre augmentation de la ressource minérale à Kisladag, comme on le rapportait en septembre 2003. Les présentes activités portent sur l'obtention des permis et des autorisations nécessaires à l'avancement du projet pour déboucher sur une décision touchant la construction en 2004.

En mars 2003, une étude de faisabilité a été préparée en conformité avec la Norme canadienne 43-101, *Information concernant les projets miniers*, étude qui a été suivie par une étude d'optimisation en juillet 2003 et de 7 057 autres mètres de forage en 2003.

Les ressources minérales mesurées et indiquées évaluées suivant une teneur limite de 0,4 g/t Au totalisent 214,8 millions de tonnes d'une teneur de 1,04 g/t Au contenant 7,2 millions d'onces d'or. Pour répondre aux exigences réglementaires, un échéancier de la production minière a été élaboré pour inclure seulement les ressources mesurées et indiquées. Les ressources minérales présumées à l'intérieur du gisement visé ne sont pas considérées comme des réserves et ont été classées comme des déchets. Les réserves minérales prouvées et probables totales sont évaluées à 135,0 millions de tonnes d'une teneur de 1,16 g/t Au. Des réserves totales, environ 23 % est composé de minerai oxydé et 77% de minerai primaire. Cette quantité de minerai permettra d'alimenter l'installation de lixiviation en tas pour une période de 14 ans et on continuera d'extraire de l'or à la quinzième année.

En 2003, Kisladag a obtenu du gouvernement turc deux permis importants, le certificat positif en environnement (le « certificat ») et le permis d'établissement. L'acceptation du rapport d'étude d'impact environnemental et la délivrance du certificat constituaient une réalisation importante dans le processus d'obtention des permis, et la réception du permis d'établissement prévoit l'approbation des plans d'utilisation de l'eau et de rejet d'effluents, ainsi que la définition de la zone de protection de la santé et des installations de traitements médicaux pour l'exploitation de la mine de Kisladag.

Le 29 juillet 2003, Eldorado a annoncé les résultats de l'étude d'optimisation à l'égard de son projet Kisladag. L'étude d'optimisation, préparée par Hatch, a démontré avec succès les occasions d'améliorer le rendement financier du projet Kisladag et d'accélérer l'expansion du projet Kisladag à des niveaux de pleine production.

En avril 2004, la Société a achevé l'acquisition de toutes les terres publiques auprès du ministère des Finances et des terres privées nécessaires à la mise en valeur du projet Kisladag.

En mai 2004, la Société a complété une mise à jour des coûts de faisabilité (l'« étude ») liés à l'étude de faisabilité (mars 2003). L'étude comportait une révision à jour des éléments contribuant à la structure des frais d'exploitation et des dépenses en immobilisations du projet Kisladag. L'étude incluait expressément l'ajout de la taxe sur la valeur ajoutée en Turquie au coût des biens et services utilisés dans la construction et l'exploitation de la mine. L'augmentation des coûts liés à la construction et aux matériaux employés dans l'exploitation, comme le béton, l'acier et le carburant, a également été incluse.

En juillet 2004, le gouvernement de la Turquie a adopté deux lois importantes. La loi turque sur la TVA a été modifiée afin d'exempter l'industrie minière aurifère de payer la TVA sur ses activités, y compris l'exploration, la construction, l'achat d'équipement, l'exploitation de mines, la fusion et l'affinage. La modification a eu un effet positif sur le projet Kisladag. L'investissement initial en capital pour le projet diminuera de 10,7 M \$ et les charges d'exploitation décaissées diminueront de 23,00 \$ l'once pour se situer à 165,00 \$ l'once. En outre, la loi sur les mines a consolidé les activités de tous les secteurs de l'industrie, y compris l'exploitation minière de la roche dure, de la roche tendre et des minéraux industriels de même que les industries liées aux carrières et à l'agrégat. Les modifications portent sur les questions suivantes : les terrains interdits auparavant à l'exploitation minière pourront dorénavant être accessibles par suite d'un règlement général adopté par le conseil des ministres; les frais de 5 % à l'égard des immobilisations situées sur des terres forestières prises à bail ne s'appliquent plus; la loi sur l'expropriation n° 2942 qui régit la procédure en matière d'acquisition du terrain indispensable à un investissement optimal s'applique maintenant aux activités minières; une redevance sur le minerai traité hors site sera versée à l'État pour les activités minières et se chiffre à 2 % de la valeur des ventes du minerai extrait; la redevance sur le minerai traité sur le site à l'usine de l'exploitant est réduite à 1 %.

La Société a obtenu en septembre 2004 le dernier permis nécessaire au projet Kisladag et les travaux sur le site ont débuté le même mois. La production devrait commencer à la fin de 2005, après une période de 18 mois pour la conception et la construction. Le coût en capital initial pour la construction du projet est évalué à 62,6 M \$ US. La Société prévoit passer à un parc minier exploité par un propriétaire au cours de la troisième année à un coût estimatif de 47 M \$ US. Pour la durée de la mine, les charges d'exploitation décaissées sont évaluées à 165 \$ US/oz, calculé en fonction de 4,12 \$ US par tonne de minerai traité.

Un taux de production minière de 5 Mtpa de minerai a été fixé pour la première année de la durée de vie utile de la mine. Les taux moyens de production quotidiens devraient être de l'ordre de 16 100 tonnes par jour (« tpj ») en minerai et 13 000 tpj en déchets pendant cette première année. La production annuelle de minerai devrait atteindre 10 Mtpa l'année suivante, demeurant à ce niveau jusqu'à la fin de la durée de vie de la mine. Le plus haut taux de production quotidien devrait survenir à la septième année, qui générera un mouvement total de 79 000 tpj (minerai plus déchets). Les quantités totales de minerai et de déchets seront de 135 millions de tonnes et de 108 millions de tonnes respectivement pour la durée de vie de la mine. Le coefficient global de recouvrement sera de 0,8. Au départ, on retiendra les services d'un entrepreneur minier pour s'occuper du déplacement des déchets et de l'extraction du minerai. À la troisième année d'exploitation, nous devrions commencer à inclure graduellement notre propre équipe d'experts et notre effectif minier pour terminer le travail.

Des études complètes d'échantillonnage métallurgique et des essais de lessivage sur colonne ont prouvé que le minerai de Kisladag peut être traité par la technologie de la lixiviation en tas. Un taux de récupération de 81% est projeté pour le minerai oxydé. Le minerai primaire aura une teneur plus élevée en sulfure et la récupération d'or est évaluée à 60 %. Le minerai exigera une grosseur de concassage de 80 %, passant 6,3 mm et une période et une période de lixiviation de quatre-vingt-dix jours

Le minerai Kisladag sera traité dans une installation standard de lixiviation en tas, composée d'un circuit à trois étapes de concassage et de criblage, un transporteur de surface pour amener le minerai au remblai de lixiviation en tas, des transporteurs mobiles, un empileur pour placer le minerai, une installation d'adsorption sur charbon actif se chargeant de récupérer l'or. Le charbon sera traité sur place dans une

affinerie et le produit final sera un lingot d'argent aurifère. La production aurifère moyenne au cours de la première année devrait être de 164 000 onces par année, grim pant à 240 000 onces annuellement pour la durée de vie restante de la mine.

En 2005, nous construisons les infrastructures nécessaires à l'exploitation à Kisladag. À ce jour, nous avons signé des ententes contractuelles pour la construction des principaux chemins d'accès, le terrassement du remblai de lixiviation, la fondation imperméable du remblai de lixiviation, le terrassement général du site, les lignes d'eau du processus, l'installation des lignes électriques à haute tension et des sous-stations et le transport du fret.

La mine devrait embaucher environ 356 personnes au plus fort de sa production, la majorité des ouvriers provenant du secteur environnant. L'infrastructure desservant la mine comprendra une route d'accès, un puits d'alimentation en eau raccordé à une canalisation de 13 kilomètres et une ligne de transmission d'électricité de 30 kilomètres. Les provisions et services seront disponibles à Usak située à 35 kilomètres au nord.

Des tiers ont entamé des poursuites contre Tüprag et le ministère des Forêts et de l'Environnement de la Turquie afin d'obtenir l'annulation du certificat positif en environnement concernant le projet de Kisladag. Les plaignants allèguent que le projet constitue une menace pour l'environnement. La Société estime que la méthodologie appliquée dans la préparation du rapport d'étude d'impact sur l'environnement est adéquate et que Tüprag a respecté toutes les étapes de la procédure d'obtention du certificat. La Société continue de croire qu'elle obtiendra gain de cause dans ce litige.

Permis

Le processus d'obtention des permis nécessaires à l'exploitation d'une mine en Turquie est semblable à ce qui se fait dans les autres pays développés. Le premier permis nécessaire pour lancer un projet industriel en Turquie est le permis de sélection d'emplacement. Délivré en 1999 à Eldorado par le Bureau des gouverneurs provinciaux, ce permis a confirmé qu'il n'existait pas de conflit en matière de mise en valeur dans le secteur proposé du projet.

Le certificat positif en environnement est un permis essentiel que remet le ministère de l'Environnement après un examen réussi de l'étude d'impact sur l'environnement. Le permis contient les protocoles convenus entre le promoteur du projet et le ministère pour l'atténuation des impacts, les normes de surveillance, les procédures de fermeture et les garanties financières. L'étude d'impact sur l'environnement a été présentée et on a reçu le certificat positif en environnement en avril 2003.

En septembre 2003, le ministère de la Santé de la Turquie a rendu publiques les modifications aux règlements sur les permis relatifs aux activités industrielles. Ces modifications réduisent et simplifient de façon importante les exigences relatives aux permis qu'il faut encore se procurer pour le projet Kisladag, et avantageront les demandes de permis miniers ultérieures en Turquie. Les modifications intègrent aux permis d'établissement délivrés par le ministère de la Santé la permission pour l'utilisation de l'eau, l'utilisation de l'électricité, l'hygiène et certaines autres caractéristiques techniques touchant les questions de santé publique. L'approbation du zonage est alors requise du ministère des Travaux publics, processus de clarification de l'utilisation prévue des terres avec les agences gouvernementales concernées. À cette étape, il faut obtenir une autorisation pour l'accès envisagé aux terres en cause. La soumission et l'approbation des plans et devis sont exigées pour pouvoir entreprendre la construction des installations.

Après le démarrage des activités et la preuve du respect de toutes les approbations et permis reçus, le permis d'exploitation est alors délivré et constitue l'étape finale du processus d'autorisation.

Construction

Les travaux de construction des installations de Kisladag seront effectués en deux phases principales. La première phase comprendra la majeure partie de l'infrastructure, l'équipement et les remblais nécessaires pour traiter le minerai oxydé et le minerai primaire pendant la première année d'exploitation. La deuxième phase, prévue pour la deuxième année d'exploitation, nécessitera l'agrandissement du circuit de concassage qui est nécessaire pour accroître le taux de production et atteindre le taux prévu de 10 Mtpa. Des étapes ultérieures de construction mineures sont également prévues pour l'agrandissement du remblai de lixiviation en tas et la fermeture du projet. Au cours de la première et de la deuxième année, on aura recours à un entrepreneur pour effectuer toutes les activités minières. La Société introduira un parc minier exploité par un propriétaire au cours de la troisième année en vue d'achever l'exploitation minière jusqu'à la fin de la durée de la mine.

La durée des activités d'ingénierie, de conception et de construction sera d'environ 18 mois. Le permis de construction, obtenu au troisième trimestre de 2004, nous a permis de commencer les travaux de construction au cours de ce trimestre. La phase la plus importante consistera alors à se procurer le matériel de traitement, qui s'étalera sur une longue période. Les activités minières de la pré-production ont débuté au premier trimestre de 2005 et l'usine de broyage devrait être mise en service au quatrième trimestre de 2005. Le broyage du minerai à l'étape de la pré-production sera livré au remblai de lixiviation en tas pendant trois mois jusqu'à ce qu'à ce que les activités aient pris leur rythme de croisière. Le premier lingot d'or devrait être coulé à la fin de 2005.

Projet Efemçukuru, Turquie

Participation

La Société détient une participation de 100 % dans le projet Efemçukuru, par l'entremise de sa filiale turque en propriété exclusive Tüprag. Le projet Efemçukuru comporte deux permis préparatoires à l'exploitation d'un site d'une superficie de 3 072 hectares.

Emplacement et accès

Le projet Efemçukuru se trouve près de la côte, dans l'ouest de la Turquie, à environ 20 kilomètres de la capitale de la province, Izmir. La plus proche agglomération est le village d'Efemçukuru, qui a une population de 500 personnes et situé à deux kilomètres au sud du projet Efemçukuru. Le projet est en terrain vallonné, où les élévations varient entre 520 et 760 mètres. L'accès au projet Efemçukuru se fait par diverses routes revêtues et non qui relie le village à d'autres localités.

Géologie et minéralisation

La minéralisation aurifère se trouve dans le filon Kestane Beleni, d'une longueur de 1 800 mètres. Ce filon contient la ressource identifiée, ainsi que le filon Kokarpinar, moins bien exploré, qui fait 2 500 mètres de longueur. L'orientation de ces deux filons est vers le sud-est (160° E), le pendage est de 60° E à 70° E, vers le nord-est, et le gisement a été formé après la formation de filons intrusifs rhyolitiques, bien que les filons peuvent suivre sur une courte distance des zones de fractures à remplissage filonien.

La minéralisation survient sous forme de remplissage intrusif. Des brèches à plusieurs stades, des veinules carbonatées de quartz, des textures en cocarde et laminaires sont fréquents. Parmi les minerais de roche hôte non métalliques, il y a le quartz, la rhodonite et la dialogite. Les minerais sulfurés apparentés comprennent la pyrite, la pyrrhotite, la chalcopryrite, la sphalérite et la galène, ainsi que leurs produits d'oxydation. La majeure partie de l'or est très fin (de 2,5 à 50 microns) et se présente sous forme de grains libres contenus dans du minerai carbonaté et de quartz, et dans des minerais sulfurés. La minéralisation de plus faible teneur de stockwerk survient localement dans des colonnes minéralisées, et

elle est relativement abondante dans le toit des formations, peu importe le type de roche. Ces genres de stockwerk ne sont pas fréquents dans les murs de formation.

Exploration antérieure

Le gisement visé au projet Efemçukuru concerne un filon aurifère de haute teneur. En 1997, la Société a réalisé un programme de forages au nord, au milieu et au sud des colonnes minéralisées. En tout, il y a eu des forages au diamant sur une distance de 4 092 mètres afin de mieux délimiter la ressource initialement observée de 660 000 onces. Ces travaux ont permis d'augmenter la ressource à 1,1 million d'onces d'or contenues dans 2,52 millions de tonnes de minerai, à une teneur moyenne de 13,71 grammes par tonne. Le motif de forage a été réduit à un espace d'environ 50 mètres sur 35. D'autres activités de forage au diamant à des fins d'essais hydrogéologiques dans le filon, la roche du toit et du mur de la formation. Les données sur la teneur obtenues par ces activités ont été intégrées dans la base de données sur le gisement. Le modèle géologique a été évalué en 1998 par Micon International, ce qui a permis de confirmer une ressource minérale mesurée et indiquée de 1,87 million de tonnes, à une teneur de 14,26 g/t, ainsi qu'une ressource présumée de 660 000 tonnes à une teneur de 11,99 g/t. Des réserves de 784 000 onces ont été établies dans le cadre d'une étude de préfaisabilité interne réalisée en 1999. Les estimations des ressources qui précèdent ont été faites selon la classification australasienne, avant l'entrée en vigueur de la NC 43-101; elles peuvent varier de façon importante par rapport à celles qui sont préparées conformément à la NC 43-101. Les estimations utilisent la même classification que celle qui est prévue à la NC 43-101 (bien que non divulguées séparément). Les estimations sont fournies dans le cadre des commentaires sur l'exploration antérieure.

Activités de développement en cours

L'étude de préfaisabilité sur l'estimation de la ressource et les réserves, l'exploitation minière, le traitement et l'évacuation des déblais et des résidus a été réalisée en mars 1999. La cadence de production prévue est de 250 000 tonnes de minerai par année, ce qui offrirait un rendement annuel d'environ 90 000 onces d'or.

L'étude de préfaisabilité a fait l'objet de révisions afin de tenir compte des possibilités offertes par le traitement des concentrés par flottation au projet Kisladag, dans un circuit de traitement autonome. Cette méthode alternative a permis de réduire les charges décaissées prévues au titre de la production et de les faire passer de 176 \$ à 148 \$ l'once. Le transport du concentré à Kisladag sera moins coûteux que le projet initial de transporter le concentré à la mine São Bento.

Au cours du deuxième trimestre de 2004, les travaux se sont poursuivis en vue de la préparation du rapport d'étude d'impact sur l'environnement. Ce rapport devrait être achevé et soumis au ministère de l'Environnement au troisième trimestre de 2004. Dès l'approbation de l'étude et la réception du certificat positif du ministère de l'Environnement, on entreprendra le programme de travaux de faisabilité complet, y compris le forage. Le projet comprend actuellement une ressource définie à haute teneur de plus d'un million d'onces.

Dans le cadre du processus relié à l'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet Efemçukuru, une réunion publique a été tenue le 2 février 2005 dans la ville d'Efemçukuru par le ministère de l'Environnement de la Turquie pour obtenir des commentaires des résidents de la localité sur la proposition de mine. De nombreuses personnes se sont présentées à la réunion. Le dialogue a donc été constructif de toutes parts. Nous répondrons aux questions des résidents de la localité dans notre rapport d'étude d'impact sur l'environnement, que nous sommes en train de terminer en vue de le soumettre au ministère de l'Environnement au deuxième trimestre de 2005.

Lorsque nous aurons reçu un certificat positif, nous préparerons une étude de faisabilité et continuerons à recueillir les permis nécessaires à la construction et à l'exploitation de la mine. Nous disposons actuellement des données dont nous avons besoin pour préparer l'étude de faisabilité et nous prévoyons l'achever d'ici le deuxième trimestre de 2006. D'après notre calendrier de mise en valeur du projet

Efemçukuru, suivant l'approbation de l'étude d'impact sur l'environnement, la mine devrait commencer à produire de l'or vers la fin de 2007.

Des tiers ont continué de poursuivre Tüprag et le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles de la Turquie pour que le permis d'exploitation minière pour le projet Efemçukuru soit annulé; ils allèguent que le projet menace la qualité des eaux captées dans le bassin hydrologique de la région. Dans le cadre du litige contre le Ministère et Tüprag au sujet du projet Efemçukuru, un tribunal administratif inférieur a accordé une injonction qui, si elle est appliquée, empêcherait la Société d'entreprendre les activités d'extraction minière à la mine Efemçukuru. Nous pensons bien gagner cette cause devant les tribunaux supérieurs. Selon nos prévisions, cette poursuite en justice n'entraînera pas de retards dans le projet. Les activités d'obtention de permis se poursuivent.

Permis

En 2003, en raison des changements apportés en Turquie au processus de délivrance des permis, il n'est plus nécessaire d'obtenir en premier lieu le permis de sélection d'emplacement avant de commencer les études d'impact sur l'environnement. Le ministère de l'Environnement est désormais le seul organe responsable, tant pour le certificat positif en environnement que pour le permis de sélection d'emplacement. Ces changements ont été effectués pour simplifier le processus et fournir un forum d'arbitrage où les différends sont résolus. Ces changements permettront à la Société de poursuivre le travail nécessaire à la préparation de l'étude d'impact sur l'environnement qui sera présentée au cours du troisième trimestre de 2004. C'est le ministère de l'Environnement qui sera chargé de résoudre tout différend découlant des règlements contradictoires pris par le gouvernement central et la municipalité de Izmir.

Projet Kaymaz, Turquie

Description du terrain

Le territoire où se déroule le projet Kaymaz est visé par deux permis préparatoires à l'exploitation, numérotées ONIR 4127 et ONIR 4777 et deux permis d'exploitation numérotés IR 2984 et IR 5262, la superficie totale s'établissant à 11 915,81 hectares.

Participation

La Société détient une participation de 100 % dans le projet Kaymaz, par l'entremise de sa filiale turque en propriété exclusive Tüprag Metal Mudencilik Sanayi Ve Ticaret Limited Sirketi (« Tüprag »).

Emplacement et accès

Le projet Kaymaz se trouve dans l'ouest de la Turquie, à environ 70 kilomètres à l'est de la capitale de la province, Eskisehir. Le village de Kaymaz (3 000 habitants) est situé à trois kilomètres à l'ouest du projet, à une altitude d'environ 1 100 mètres, sur le plateau d'Anatolie. L'accès au projet se fait par la grand-route Ankara-Eskisehir qui passe à deux kilomètres au sud de Kaymaz.

Géologie et minéralisation

La minéralisation aurifère du projet Kaymaz survient dans une séquence de sédiments marins déformés et altérés et d'ophiolites apparentées, fortement métamorphosés au cours du Crétacé et du début du Tertiaire. Des sections ultramafiques ont été fortement serpentinisées et déformées en une série de plis, dans un axe d'orientation préférentiel nord-nord-ouest. Cette séquence lithique se caractérise par une intrusion en pendage vers le nord-est, composée de corps stratiformes de granit de Karakaya.

On estime que la minéralisation est de nature épithermale, et qu'elle s'accompagne d'une bréchification et d'une silicification. À Damdamca Tepe, il y a une minéralisation de plus haute teneur, sous forme de

gisement tabulaire d'une longueur d'environ 180 mètres, de 5 à 45 mètres d'épaisseur, et qui atteint une profondeur d'au moins 85 mètres sous la surface. La zone en question longe généralement un contact granitique, et elle est encaissée dans un amas minéralisé de plus faible teneur. À Topkaya, on peut observer une minéralisation intéressante du point de vue économique, sous forme de petits amas fusiformes compris dans une zone d'une longueur de 600 mètres, et d'une largeur horizontale de 20 à 30 mètres. La zone Kizilagil, orientée vers le nord, se trouve à environ 1 200 mètres au sud de Damdamca Tepe. Elle est encaissée dans du schiste calcaire silicifié et des marbres de socle de la formation Sivrihisar, les pendages qu'elle forme étant fortement accentués en direction est, la longueur de l'orientation étant de 275 mètres et sa largeur moyenne étant de 14 mètres. À 3 500 mètres au sud de Damdamca, la zone Küçük Mermerlik Tepe apparaît dans des formations de serpentinite en couches et à pendages légers, dans un secteur remarquable par l'absence de corps granitiques.

Activités de mise en valeur en cours

La Société a réalisé en 1997 une étude de faisabilité complète pour le projet Kaymaz. Les auteurs de l'étude proposaient une exploitation minière à ciel ouvert, assorti d'une usine de récupération de l'or au cyanure sur place. Les réserves exploitables ont été chiffrées à environ 973 000 tonnes, pour une teneur moyenne de 6,04 g/t d'or. La production de minerai annuelle a été établie à 150 000 tonnes, pour une production d'or annuelle de 25 000 onces, la charge décaissée étant de 180 \$ l'once. Les immobilisations totales ont été chiffrées à environ 14 M \$. Étant donné que les estimations des ressources qui précèdent ont été faites avant l'entrée en vigueur de la NC 43-101, elles peuvent varier de façon importante par rapport à celles qui sont préparées conformément à la NC 43-101. Les estimations utilisent la même classification que celle qui est prévue à la NC 43-101 (bien que non divulguées séparément). Les estimations sont fournies dans le cadre des commentaires sur l'exploration antérieure.

La Société avait obtenu en 1997 tous les permis exigés pour le projet, exception faite du permis de construction. Toutefois, des tierces parties ont amorcé des procédures à l'encontre du ministère de l'Environnement à propos de permis environnementaux délivrés précédemment pour le projet Kaymaz et relativement à l'emploi du cyanure pour les procédés de récupération de l'or. On a interjeté appel de la décision du ministère, mais en vain. La Société prévoit réviser sa manière d'envisager le projet. Tout changement important subséquent exigera une nouvelle demande de certificat positif en environnement et une nouvelle étude d'impact sur l'environnement.

En 2003, la Société a réduit la valeur de son projet aurifère Kaymaz (« Kaymaz »), la faisant passer de 4,275 M \$ US à néant, étant donné que, en ce moment Kaymaz n'est plus viable techniquement en tant que mine et exploitation de récupération d'or. La Société continue d'étudier d'autres voies en vue de mettre en valeur le projet.

Projet Küçükdere, Turquie

Participation

La Société détient une participation de 100 % dans le projet Küçükdere, par l'entremise de sa filiale Tüprag. Le projet Küçükdere comporte un permis d'exploitation d'un site minier d'une superficie de 9 784 hectares et un permis préparatoire à l'exploitation pour une superficie de 632 hectares.

Emplacement et accès

Le projet Küçükdere se trouve près de la côte ouest de la Turquie, à environ 10 kilomètres au sud-est de la ville d'Edremit (36 000 habitants) et à environ 125 kilomètres au nord de la capitale de la province, Izmir. Le village de Küçükdere (500 habitants) est l'agglomération la plus rapprochée du projet, une distance approximative d'un kilomètre le séparant du village. Le projet est à trois kilomètres au sud de la grand-route reliant Balıkesir et Canakkale.

Géologie et minéralisation

La minéralisation aurifère de Küçükdere survient uniquement dans les formations de porphyrite andésitique, apparues au début du Paléogène. L'or apparaît sous forme de grains libres contenus dans de la roche hôte carbonatée et de quartz, dans une série de filons de quartz carbonatés subverticaux, dans une orientation nord-nord-est, ou encore dans des couches stratiformes et des pendages vers le nord-ouest, dans une orientation nord-est. Cinq zones à filons ont été observées et sont situées entre le Coraklik Tepe au sud, et le Firincik Tepe au nord. Dans chaque zone, les filons forment une série de lentilles et d'amas fusiformes dans une orientation d'une longueur de presque quatre kilomètres. L'épaisseur de chaque filon varie, pouvant fluctuer entre moins d'un mètre à 30 mètres, et la longueur peut se situer entre quelques mètres et plus de 200 mètres. Les filons ont un axe préférentiel de cisaillement vers le nord-nord-est, la formation de porphyrite andésitique contenant des zones de dilatance, entourées d'altérations propylitiques intenses, et d'altérations argileuses modérées.

Exploration antérieure

Le travail d'exploration sur le site Küçükdere a eu lieu entre 1989 et 1991. Au début de 1992, la firme Gencor Limited a réalisé une étude de faisabilité. L'étude portait sur une exploitation minière à ciel ouvert, assortie d'une usine de traitement avec lixiviation au carbone, dont la capacité de production était de 770 tonnes par jour. Une firme de génie indépendante turque a réalisé une étude d'impact environnemental et n'a pu établir de retombées négatives substantielles du projet proposé. La demande de permis a été amorcée par la présentation d'un rapport d'impact en novembre 1992.

Activités de mise en valeur en cours

Des travaux de génie ont eu lieu afin de régler des problèmes environnementaux relevés dans l'étude de faisabilité initiale. La révision de l'étude précédente et du rapport d'impact sur l'environnement est requise, si la Société poursuit une autre voie en vue de mettre en valeur Küçükdere.

TERRAINS D'EXPLORATION

En 2004, la Société a investi un montant total de 4,14 M \$ au titre d'activités d'exploration. La ventilation des dépenses par région était de 34 % au Brésil, de 41 % en Turquie, de 17 % en Chine et de 8 % dans d'autres projets d'exploration. La Société prévoit engager des dépenses de 5,80 M \$ en 2005.

La Société dirige ses activités d'exploration à partir de ses bureaux de Vancouver, en Colombie-Britannique, qui évaluent tous les projets et les possibilités d'exploration, puis les classent en ordre d'importance. Les activités d'exploration d'une mine en exploitation, y compris l'exploration près des installations, sont dirigées à partir du bureau de la mine.

Brésil

Projet Piaba, État de Maranhão

Participation

La Société détient une participation de 50 % dans le projet Piaba, par l'entremise de sa propriété à 50 % de Aurizona Goldfields Corporation (« Aurizona Goldfields »). Le projet Piaba concerne une concession minière d'une superficie de 9 981 hectares. Trois autres demandes de permis d'exploration visent une superficie additionnelle d'environ 20 100 hectares à l'ouest.

En février 2005, Eldorado a fait appel aux services d'Amec Americas pour qu'elle examine la viabilité du projet Piaba dans le nord-est du Brésil. Ce projet abrite une importante ressource dans des roches altérées et inaltérées. Cette étude a pour objectif de permettre à Eldorado de prendre une décision

éclairée sur la question de savoir si des travaux supplémentaires sont justifiés à l'égard du projet, compte tenu du cours actuel de l'or. Voir « Coentreprises ».

Projet Luziânia, État de Goiás

Participation

La Société a cédé sa participation dans le projet Luziânia à son partenaire en coentreprise. La Société continue de recevoir un intérêt sous forme de redevances de 5 %.

Projet Tartarugalzinho, État d'Amapa

Participation

La Société possède une participation de 100 % dans le projet Tartarugalzinho, qui couvre une superficie de 80 000 hectares.

En 2004, les équipes de travail ont mis l'accent sur la cartographie géologique, sur l'échantillonnage du sol et sur la géophysique en vue de définir les objectifs de forage. Au début des années 1980, cette région était explorée par BP Minerals, qui a défini une anomalie sédimentaire fluviatile aurifère d'environ 10 kilomètres de long et de 6 kilomètres de large. Au total, Eldorado contrôle plus de 40 kilomètres de l'orientation géologique qui héberge cette anomalie et dispose çà et là d'installations de garimpos.

Projet Cassipore, État d'Amapa

Participation

La Société possède une participation de 100 % dans le projet Cassipore, qui couvre une superficie de 40 000 hectares.

À Cassipore, une anomalie géochimique aurifère mesurant environ 8 kilomètres de long et 3 kilomètres de large a été définie par un ancien exploitant. Cet exploitant a également foré 50 trous de faible profondeur dans une partie limitée de l'anomalie afin de définir une ressource dans le saprolithe. Eldorado contrôle 40 000 hectares dans ce bloc. En 2004, dans l'État de Rio Grande do Norte, Eldorado a obtenu 1 050 hectares au nord de la mine Bonfim et a fait des demandes visant 8 000 hectares supplémentaires. L'objectif à Bonfim Nord est l'extension du plongement de l'axe du pli qui héberge la minéralisation à la mine. En 2004, Eldorado a prélevé 450 échantillons de la nappe, du sol et des roches et a levé les lignes géophysiques pour un programme IP qui a commencé à la fin de mai.

État du Rio Grande do Norte

En 2004, dans l'État du Rio Grande do Norte, Eldorado a obtenu 1 050 hectares au nord de la mine Bonfim et a fait des demandes visant 8 000 hectares supplémentaires. L'objectif à Bonfim North était l'extension du plongement de l'axe du pli qui héberge la minéralisation à la mine. Eldorado a prélevé 450 échantillons de la nappe, du sol et des roches, et a levé les lignes géophysiques pour un programme IP qui a commencé à la fin de mai. Les résultats d'un programme d'exploration de quatre puits ont été négatifs et le terrain a par la suite été abandonné.

Turquie

En 2004, la Société a continué d'effectuer des travaux d'exploration par l'intermédiaire de sa filiale à part entière, Tuprag Metal Mining, dans la péninsule Biga dans l'ouest de la Turquie, la ceinture Pontide occidentale ainsi que le plateau anatolien centre-ouest autour de Kisladag avec son coentrepreneur Demir Export. Les principaux objectifs demeurent les réseaux filoniens épithermiques à haute teneur et à faible sulfuration ainsi que les réseaux de métaux précieux à haute sulfuration disséminés. L'avoiron de terrains

de la Société dans le pays a augmenté en 2004 grâce à une récente série d'enchères commanditées par le gouvernement. Eldorado possède des licences visant plus de 300 000 hectares en Turquie.

Pontides occidentales

Participation

La Société est propriétaire d'une participation de 100 %, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Tüprag, dans 42 permis de prospection couvrant une superficie de 145 200 hectares.

En 2004, le principal centre d'intérêt pour la saison de travaux de prospection en Turquie fut la ceinture des Pontides occidentales où la partie occidentale de l'arc volcanique Black Sea/Pontide s'étend sur plus de 250 kilomètres. Les cibles présentes dans cette région sont de vastes systèmes de métaux précieux à gros volumes et à forte sulfuration, et des réseaux filoniens de métaux précieux à faible sulfuration. En 2004, nous avons entrepris une gamme d'activités, notamment la cartographie et l'échantillonnage, dans le but de fixer des points de forage pour 2005.

Péninsule de Biga

Participation

La Société est propriétaire d'une participation de 100 %, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Tüprag, dans 25 permis de prospection couvrant une superficie de 38 244 hectares.

Dans la région de la péninsule de Biga de l'ouest de la Turquie, des travaux de forage ont été effectués en 2004 sur trois zones productives possibles en propriété exclusive totalisant 2 000 mètres avec un suivi prévu pour la zone productive possible de Keditasi, où une structure de quartz inclinée peu profonde a fait l'objet de forages. Une zone de silice fortement minéralisée sur une zone de licence adjacente nouvellement acquise fera l'objet de suivi au cours de la prochaine saison de travaux de prospection afin de repérer l'extension de l'orientation de la zone principale. L'échantillonnage de surface initial de cette zone d'une longueur de 1 600 mètres a produit des teneurs allant jusqu'à 3 g/t dans des échantillons de pierres concassées. En 2005, nous y continuerons nos travaux de reconnaissance et peut-être y effectuerons-nous des travaux de forage supplémentaires.

Coentreprise Demir

Participation

La Société est propriétaire d'une participation de 50 %, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, Tüprag, dans 27 permis couvrant une superficie de 58 642 hectares.

Notre coentreprise Demir, que nous détenons à 50 %, fruit d'un programme de reconnaissance en 2001 et en 2002, porte sur un gîte porphyrique d'or-molybdène-cuivre doté de styles d'altération similaires à ceux de Kisladag. En 2004, nous avons achevé l'étape d'obtention des permis et la construction de six kilomètres de routes passant par le centre de l'anomalie afin de pouvoir faire le levé de plans, l'échantillonnage et le forage. Les résultats de l'échantillonnage orienteront notre programme de forage pour 2005. Voir « Coentreprises ».

Chine

En octobre 2003, la Société a signé avec la China National Gold Corporation (« CNGC ») une convention lui accordant le droit exclusif d'examiner l'ensemble de ses mines en exploitation, de ses projets de mise en valeur et de ses projets d'exploration. La Société a complété son examen et a mis un terme à la convention avec la CNGC le 30 septembre 2004.

Outre l'actif de la CNGC identifié par Eldorado, la Société a évalué un certain nombre de terrains d'exploration que diverses tierces parties lui ont présentés.

Le 11 janvier 2005, nous avons signé avec Shandong Gold Corporation (« Shandong ») un protocole d'entente traçant les grandes lignes de coentreprises éventuelles à l'égard d'un terrain à un stade avancé d'exploration et deux projets de mise en valeur.

COENTREPRISES

Brésil

Projet régional Aurizona, État de Maranhão, Brésil

Participation

La Société et Cesbra Cia. Estanifera do Brasil sont partenaires à 50 % dans une coentreprise, créée pour effectuer des travaux d'exploration et mettre en valeur les projets régionaux Piaba et Aurizona, dans l'état de Maranhão, au nord-est du Brésil. Les terrains en question concernent 42 permis d'exploration, permis couvrant une superficie d'environ 367 484 hectares, ainsi que 17 demandes de permis d'exploration, avec statut prioritaire confirmé, visant une superficie d'environ 152 397 hectares.

La coentreprise, Aurizona Goldfields, détient ses droits miniers, par l'entremise d'une filiale brésilienne qu'elle détient en propriété exclusive, la société Mineração Aurizona, S.A.

En février 2005, Eldorado a fait appel aux services d'Amec Americas pour qu'elle examine la viabilité du projet Piaba dans le nord-est du Brésil. Ce projet abrite une importante ressource dans des roches altérées et inaltérées. Cette étude a pour objectif de permettre à Eldorado de prendre une décision éclairée sur la question de savoir si des travaux supplémentaires sont justifiés à l'égard du projet, compte tenu du cours actuel de l'or.

Projet de platine-palladium Pedra Branca, État de Ceará, Brésil

Le 8 octobre 1999, la Société a conclu une entente de coentreprise avec Altoro Gold Corp. (« Altoro »). Altoro peut acquérir une participation de 70 % dans le projet en investissant un montant de 2,0 M \$ dans l'exploration du terrain sur une période de trois ans. À la discrétion d'Eldorado, Altoro peut acquérir une participation de 90 % dans le projet en investissant une somme additionnelle de 1,0 M \$. En février 2000, Altoro a vendu son option de participation à Hunter Dickinson Inc. (« HDI ») et en vertu de la convention, HDI peut acquérir une participation de 60 % en investissant 7,0 M \$ de dollars sur une période de quatre ans. HDI a refusé de reconduire son option et le terrain est revenu à Altoro. Solitario Resources a fait l'acquisition d'Altoro. Solitario poursuit les activités d'exploration sur le terrain. La Société a pris des mesures pour que la convention de coentreprise conclue entre Unamgen et Solitario soit convertie en une RCSF sur les terrains visés par la coentreprise. Les permis d'exploration obtenus aux termes de l'entente de coentreprise relative au terrain de Pedra Branca sont venus à échéance en août 2003. Le rapport technique établi par Solitario ne tendait pas à confirmer une ressource et, par conséquent, les permis ont été retournés au DNPM.

Turquie

Projet Kemaliya, province d'Erzincan, centre de la Turquie

La Société a signé une convention d'option avec Anatolia Minerals Development Ltd., en vertu de laquelle Anatolia peut acquérir une participation de 66,66 % dans le terrain, en investissant une somme de 0,5 M \$ sur une période de cinq ans. En avril 2000, Anatolia a conclu une entente avec Rio Tinto en vertu de laquelle Rio Tinto peut acquérir une participation de 70 % et diluer la participation d'Eldorado

et d'Anatolia dans le projet, en investissant une somme de 10,5 M \$ dans des activités d'exploration et le financement d'une étude de faisabilité. Par l'exécution des clauses de l'entente par Rio Tinto, la participation d'Eldorado dans le projet sera diluée à 10 % et Anatolia détiendra une participation de 20 %. Le 9 février 2004, la Société a signé une entente visant à convertir sa participation dans le terrain en une RCSF de 1 % sur le terrain.

Demir Export

En mai 2001, la Société a conclu une entente avec Demir Export A.S., en vertu de laquelle les deux entreprises réaliseraient des activités conjointes d'exploration, de mise en valeur et d'autre exploration de mines de métaux en Turquie. En 2001, les parties à la coentreprise ont participé à des travaux d'exploration de reconnaissance dans la zone d'intérêt dans l'ouest de la Turquie. En 2003, la Société a engagé des dépenses d'environ 80 000 \$ dans un programme de travail pour la coentreprise. En avril 2004, les parties ont convenu de prolonger la convention pour une période supplémentaire de deux ans. En 2004, nous avons achevé l'étape d'obtention des permis et la construction de six kilomètres de routes passant par le centre de l'anomalie afin de pouvoir faire le levé de plans, l'échantillonnage et le forage. Les résultats de l'échantillonnage orienteront notre programme de forage pour 2005.

MARCHÉ ET COURS DE L'OR

L'or sert essentiellement à la fabrication de divers produits et à l'investissement. L'or se négocie sur des marchés internationaux et les acheteurs et les vendeurs individuels ont en règle générale peu d'influence sur le cours de l'or. Au 30 décembre 2004, le cours de l'or à Londres s'établissait à 435,60 \$ l'once.

POSITION DE CHANGE

Tous les produits d'exploitation que la Société tire de la vente d'or sont libellés en dollars américains, tandis que la majorité de ses frais d'exploitation sont libellés dans les devises nationales où la Société exerce ses activités. La Société surveille en permanence la situation économique de ces pays, ce qui comprend également les cours du change. Dans la mesure du possible, la Société couvre sa position de change de la devise nationale en regard du dollar américain, de manière à minimiser ses coûts libellés en devises.

Les gains (pertes) de change réalisés au cours des quatre derniers exercices financiers s'établissent comme suit :

Décembre 2004	196 000 \$
Décembre 2003	6 494 000 \$
Décembre 2002	(1 046 000) \$
Décembre 2001	(173 000) \$

ACTIVITÉS D'AFFINAGE, DE VENTE ET DE COUVERTURE DE L'OR

À l'heure actuelle, l'entreprise Degussa Brasil Ltda. du Brésil affine l'or produit par la Société, selon les normes de livraison du marché pour l'ensemble de sa production brésilienne. La Société est d'avis qu'il n'y aurait aucun effet négatif attribuable à la perte des services de l'un de ses affineurs actuels, car il est toujours possible de retenir les services d'autres affineurs.

La Société a employé une large gamme de techniques de couverture de l'or, dans le but d'atténuer autant que possible les fluctuations à la baisse du marché de l'or et d'obtenir suffisamment de flux de trésorerie pour ses activités. En 2004, la Société a vendu sa production d'or à des négociants de lingots sur le marché au comptant, par des ventes à terme et diverses autres ententes de couverture. À la date de ce rapport, la Société n'avait aucun contrat sur l'or ou sur des devises.

Les activités de couverture de la Société dépendront de l'évaluation constante du marché de l'or, de sa stratégie de couverture, des contraintes de financement et d'autres facteurs.

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société exerce des activités minières au Brésil et d'exploration et de mise en valeur au Brésil, en Turquie et en Chine. Ces activités sont assujetties à diverses lois, règles et réglementations qui régissent la protection de l'environnement. La Société a adopté des pratiques environnementales qui visent à garantir qu'elle respecte toute la réglementation environnementale en vigueur ou en dépasse même les exigences. Toutes les activités de la Société sont conformes à tous égards d'importance à la législation environnementale en vigueur.

Mine São Bento, Brésil

La mine São Bento poursuit ses activités dans le respect des lois et de la réglementation fédérales, étatiques et locales du Brésil. Dans les cas où la législation environnementale n'a pas évolué de manière à refléter divers aspects de son exploitation, la Société exerce ses activités selon les normes généralement reconnues ailleurs dans le monde. La Société accorde toujours autant d'importance à l'amélioration des mesures de protection de l'environnement. Un exemple de cette politique a trait à la modification des effluents d'usine, visant à capturer toutes les eaux de ruissellement dans le parc de résidus miniers. La mine entretient une serre où sont cultivées des essences indigènes en vue de la remise en état des lieux et procède actuellement à la régénération forestière d'une mine à ciel ouvert abandonnée.

En 2004, il n'est survenu aucun incident perturbant l'environnement. La mine continue à informer la FEAM, l'agence gouvernementale chargée de la protection et de la réglementation environnementales. La mine participe en outre à un groupe multipartite qui étudie les concentrations historiques d'arsenic dans la région et les localités qui entourent la mine. En 2003, la mine de São Bento a ouvert le Centre d'éducation en environnement, qui offre des programmes d'éducation sur l'environnement pour les employés de la Société et le public. En 2004, la mine de São Bento a remporté un prix de préservation de l'environnement qui reconnaît le programme de gestion de l'environnement de la mine, qui comprend la création d'un parc de 180 hectares sur le site minier.

Turquie

La Société effectue des essais environnementaux et une surveillance de l'environnement intensifs sur les sites de ses projets de mise en valeur en Turquie en vue d'établir d'une manière rigoureuse les données des conditions de base et les caractéristiques de l'air, de l'eau et du sol.

L'étude d'impact sur l'environnement relative au projet Kisladağ fournit une analyse en profondeur des répercussions environnementales et sociales que provoquera le projet, tout en identifiant les mesures à prendre pour en atténuer les répercussions. Tous les aspects du plan du projet ont tenu compte des meilleures pratiques que respecte l'industrie minière partout dans le monde pour protéger l'environnement à court et à long termes et pour maintenir la santé et la sécurité de ses travailleurs et de la collectivité auquel il est rattaché.

En 2004, la Société a installé un système de distribution d'eau potable pour neuf villages situés dans la région de Kisladağ. Aussi en 2004, la Société a équipé un véhicule servant de centre de soins de santé mobile de fournitures et d'équipement. En 2005, la Société continuera à travailler avec l'Agence

canadienne de développement international pour mettre en œuvre l'un des projets en agriculture retenus par l'entremise du projet de développement durable entrepris pour la région.

RELATIONS DE TRAVAIL ET PERSONNEL

Au 28 février 2005, la Société et ses filiales comptaient 881 travailleurs à taux horaire, entrepreneurs et employés permanents à l'échelle mondiale, soit 804 au Brésil, 17 au Canada, 58 en Turquie et 2 en Chine. La Société fait également appel à un certain nombre d'entrepreneurs chargés de réaliser des travaux dans le cadre de projets précis. Aucun des employés de la Société n'est syndiqué, exception faite des employés à taux horaire de la mine São Bento, au Brésil. Les conventions collectives brésiliennes rendent obligatoire la signature de contrats de travail d'un an. Une nouvelle convention avec le syndicat des travailleurs de l'industrie d'extraction de métaux précieux et de l'or de Santa Barbara a été signée au cours du troisième trimestre de 2004 sans arrêt de travail. La mine de Kisladag embauchera environ 365 personnes lorsqu'elle aura atteint sa production maximale et la majorité des travailleurs proviendront de la région. La Société estime qu'elle entretient de bonnes relations avec ses employés.

CONCURRENCE

La Société livre concurrence à d'autres entreprises minières pour l'acquisition de claims miniers, de permis, de concessions et d'autres droits miniers, ainsi que pour le recrutement et le maintien d'employés qualifiés. Il y a une forte concurrence pour le nombre limité de possibilités d'acquisition de concessions aurifères et il s'ensuit que la Société puisse se retrouver dans l'impossibilité d'acquérir des biens miniers aurifères intéressants dans des conditions qu'elle juge acceptables.

FACTEURS DE RISQUE

Volatilité du cours de l'or

Les fluctuations du cours de l'or ont une incidence importante sur la rentabilité des activités d'exploitation de la Société. Le cours de l'or peut varier grandement et est touché par de nombreux facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment la demande du secteur industriel et de la bijouterie, l'inflation et les anticipations quant au taux d'inflation, la force du dollar américain et d'autres devises, les taux d'intérêt, les ventes d'or par des banques centrales, des ventes à terme par les producteurs, les événements politiques ou économiques à l'échelle mondiale ou régionale et la production et les niveaux de prix de revient dans les grandes régions productrices d'or comme l'Afrique du Sud. De plus, le prix de l'or subit parfois de rapides changements à court terme à cause des activités spéculatives. L'offre d'or est composée de la nouvelle production provenant de l'exploitation minière et des réserves existantes de lingots d'or et d'or ouvré que détiennent les gouvernements, les institutions financières publiques et privées, les organisations industrielles et les particuliers. Puisque les quantités d'or produites au cours d'une seule année ne constituent qu'une petite portion du potentiel total de l'offre d'or, les variations habituelles dans la production actuelle n'ont pas nécessairement d'incidence importante sur l'offre d'or ou sur son cours.

Incidences des opérations de couverture

À la date des présentes, la Société ne possède pas de contrat sur l'or, mais elle pourrait conclure de telles opérations dans l'avenir. Les opérations de couverture ont pour objet de protéger la Société contre les fluctuations du cours de l'or et de limiter l'effet du fléchissement des cours de l'or sur les résultats d'exploitation pendant une certaine période. Bien que les opérations de couverture puissent protéger une société contre des cours de l'or à la baisse, elles peuvent également limiter le cours pouvant être réalisé sur l'or qui est assujéti à des ventes à terme et à des options d'achat lorsque le cours du marché de l'or est supérieur au cours de l'or prévu par un contrat de vente à terme ou d'option d'achat.

Estimations quant aux réserves et aux ressources

Les chiffres concernant les réserves prouvées et probables figurant dans la présente notice annuelle sont des estimations, et il n'existe aucune certitude que les niveaux de production d'or indiqués seront atteints. Les estimations de réserves peuvent avoir besoin d'être revues en fonction de divers facteurs, tels que les résultats de production réels, les fluctuations du cours du marché de l'or, les coûts de production ou les taux de récupération. Les ressources minérales qui ne constituent pas des réserves minérales n'ont démontré aucune viabilité économique. Certaines estimations de réserves et de ressources qui figurent aux présentes ont été réalisées avant l'entrée en vigueur de la NC 43-101 et peuvent varier de façon importante par rapport à des estimations préparées conformément à la NC 43-101.

Estimations de la production

Les estimations de la production à venir concernant la mine São Bento et la Société dans son ensemble sont issues des plans quinquennaux d'exploitation minière de la Société. Ces plans sont élaborés en se basant, entre autres choses, sur les antécédents en matière d'exploitation minière, les estimations de réserves, les hypothèses concernant l'état du sol et les caractéristiques physiques du minerai (telles que la dureté et la présence ou l'absence de certaines caractéristiques métallurgiques) ainsi que les taux estimatifs et les coûts de la production. La production actuelle peut varier par rapport aux estimations pour toutes sortes de raisons, y compris les risques et les dangers dont il a été question précédemment, le minerai exploité véritablement par rapport aux estimations quant à la teneur et aux qualités métallurgiques et autres caractéristiques, la dilution d'extraction, les ruptures ou les affaissements de parois d'un puits, les grèves et autres mesures entreprises par des ouvriers syndiqués, les restrictions imposées par des organismes gouvernementaux et d'autres facteurs. Les estimations de la production provenant de terrains dont la production n'est pas encore commencée ou d'activités d'exploitation qui devraient être élargies sont fondées sur des facteurs semblables (y compris, dans certains cas, des études de faisabilité préparées par le personnel de la Société ou par des experts-conseils de l'extérieur, ou les deux), mais il est possible que les charges d'exploitation décaissées réelles et les rendements économiques différeront de façon marquée de ceux estimés actuellement. Il n'est pas inhabituel, dans les nouvelles exploitations minières, de rencontrer des problèmes inattendus pendant la phase de démarrage. Des retards peuvent fréquemment survenir au début d'une production.

Exigences réglementaires

Les activités d'exploitation minière, de mise en valeur et d'exploration sont assujetties à des lois et des règlements régissant la prospection, le développement, la production, les exportations, les impôts, les normes du travail, la santé au travail, l'élimination des déchets, la protection et la remise en état de l'environnement, la protection des espèces protégées et en voie de disparition, la sécurité dans les mines, les substances toxiques et d'autres questions. L'exploitation minière est exposée aux risques et aux responsabilités potentiels associés à la pollution de l'environnement et à l'élimination des déchets causés par l'exploration et la production minérales.

Risques d'investissement dans des pays souverains

Certaines des activités et certains des investissements de la Société se trouvent dans des pays étrangers. Les investissements étrangers importants de la Société comprennent les activités d'exploitation au Brésil et les projets d'exploration et de mise en valeur au Brésil, en Turquie et en Chine.

Ces investissements sont exposés aux risques qui sont normalement associés à l'exercice d'activités commerciales dans des pays étrangers. Certains de ces risques, qui sont plus courants dans les pays moins développés ou qui possèdent une économie émergente, comprennent notamment les contextes économiques et politiques incertains, ainsi que les risques de guerre ou de troubles publics ou d'autres risques pouvant limiter ou perturber un projet, restreindre la circulation de fonds ou occasionner la perte de droits contractuels ou la prise de biens par nationalisation ou appropriation sans juste indemnité, le

risque de changements défavorables dans les lois ou les politiques de certains pays, les augmentations du niveau d'imposition, les retards dans l'obtention de permis gouvernementaux nécessaires ou l'impossibilité de les obtenir, les restrictions concernant la propriété et le rapatriement de bénéfices, le contrôle des changes et les dévaluations monétaires. Bien que la Société ne connaisse pas actuellement de problèmes importants ou hors de l'ordinaire découlant de ces risques dans les pays étrangers, rien ne garantit que de tels problèmes ne surviendront pas.

Dans les pays où la Société exerce des activités d'exploitation ou effectue de l'exploration, les droits miniers ou certaines parties de ces droits appartiennent aux gouvernements concernés. Ces gouvernements ont conclu des contrats avec la Société et ses filiales, ou leur ont octroyé des permis ou des concessions qui leur permettent d'exercer des activités d'exploitation ou de mise en valeur et d'exploration sur les terrains visés. Malgré ces ententes, la capacité qu'a la Société d'exercer des activités d'exploitation ou de mise en valeur et d'exploration sur ces terrains est assujettie aux changements pouvant survenir dans la politique gouvernementale, sur laquelle la Société n'a aucune emprise. Si un tel changement se produisait et modifiait le droit de la Société ou de l'une de ses filiales d'exercer des activités d'exploitation ou de mise en valeur et d'exploration, cela pourrait entraîner un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société.

Nature spéculative de l'exploration aurifère et incertitude à l'égard des projets de mise en valeur

L'exploration aurifère est de nature hautement spéculative; elle comporte de nombreux risques et est souvent infructueuse. Rien ne garantit que l'exploration aurifère de la Société sera fructueuse. La réussite de l'accroissement des réserves résulte d'un certain nombre de facteurs, dont la qualité de la gestion de la Société, son niveau d'expertise géologique et technique, la qualité des terrains disponibles pour l'exploration ainsi que d'autres facteurs. Une fois que la minéralisation en or est découverte, il peut s'écouler plusieurs années au cours des phases initiales de forage avant que la production ne soit possible, et pendant ce temps la faisabilité économique de la production peut changer. Des dépenses importantes sont nécessaires pour établir les réserves prouvées et probables au moyen du forage, afin de déterminer le procédé métallurgique optimal pour extraire les métaux du minerai et, s'il s'agit de nouveaux terrains, pour construire des installations d'extraction et de traitement. En raison de ces incertitudes, rien ne garantit que les programmes d'exploration de la Société entraîneront l'expansion ou le remplacement des réserves actuelles par de nouvelles réserves.

Les projets de mise en valeur ne possèdent aucun antécédent d'exploitation sur lequel les charges d'exploitation décaissées futures estimatives pourraient être fondées. Plus particulièrement en ce qui a trait aux projets de mise en valeur, les estimations concernant les réserves prouvées et probables et les charges d'exploitation décaissées sont fondées, dans une large mesure, sur l'interprétation de données géologiques provenant de trous de mine et sur d'autres techniques d'échantillonnage, et des études de faisabilité qui calculent les charges d'exploitation décaissées en fonction du tonnage prévu et des concentrations de minerai devant être exploité et traité, la configuration du corps minéralisé, les taux prévus de récupération d'or dans le minerai, les frais d'exploitation estimatifs, les conditions climatiques prévues et d'autres facteurs. Par conséquent, il est possible que les charges d'exploitation décaissées réelles et le rendement économique diffèrent considérablement de ceux estimés actuellement pour un projet avant la production. Il n'est pas inhabituel, dans les nouvelles exploitations minières, de rencontrer des problèmes inattendus au cours de la phase de démarrage, et des retards peuvent fréquemment survenir au début d'une production.

Risques liés aux activités et à l'exploitation minières

L'exploitation aurifère est soumise à un certain nombre de risques et de dangers, y compris les risques environnementaux, les accidents du travail, les conflits de travail, la rencontre de formations géologiques inhabituelles ou inattendues ou d'autres problèmes géologiques ou concernant la teneur d'un minerai, les changements imprévus dans les caractéristiques métallurgiques et dans la récupération de l'or, la découverte de conditions inattendues du sol et de l'eau, les affaissements et les ruptures des parois d'un puits, les inondations, les secousses, les interruptions périodiques provoquées par le temps peu clément

ou par des conditions climatiques dangereuses, et d'autres catastrophes naturelles ou des conditions d'exploitation défavorables ou des pertes de métal non monnayé. De tels risques pourraient occasionner des dommages aux biens miniers ou aux installations de traitement ou causer leur destruction, et pourraient également provoquer des blessures, la mort ou la perte de membres clés du personnel, des dégâts causés à l'environnement, des retards dans l'exploitation minière, des pertes pécuniaires et une possible responsabilité juridique.

Risques de non-disponibilité d'une assurance

Dans les cas où elle juge utile de le faire, la Société contracte une assurance contre les risques liés à l'exploitation de ses activités selon des montants qu'elle estime raisonnables. Cependant, une telle assurance prévoit normalement des exclusions et des limites à l'égard de la couverture. Rien ne garantit qu'une telle assurance continuera à être disponible, ni qu'elle le sera à des primes économiquement acceptables ou qu'elle couvrira adéquatement toute responsabilité résultante. Dans certains cas, la couverture n'est pas disponible ou est considérée trop coûteuse relativement au risque perçu.

Dilution

Il existe un certain nombre de conventions en vigueur aux termes desquelles des actions ordinaires de la Société peuvent être émises dans l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet de dilution accru pour les actionnaires de la Société.

Concurrence

La Société exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est forte et rivalise avec d'autres sociétés mieux établies dont les ressources financières sont plus importantes que celles de la Société.

Employés clés

La Société dépend d'un certain nombre d'employés clés, dont la perte de n'importe lequel d'entre eux pourrait avoir un effet défavorable sur la Société.

Besoins additionnels en matière de financement

Bien que la Société dispose actuellement de ressources financières suffisantes pour entreprendre ses programmes d'exploration et de mise en valeur projetés, de nouvelles explorations et mises en valeur sur les biens de ressources minières de la Société au Brésil et en Turquie nécessiteront un capital additionnel. De plus, une décision positive en matière de production relativement à l'un ou l'autre des projets de mise en valeur de la Société nécessitera un capital important pour l'ingénierie et la construction. Par conséquent, la mise en valeur continue des terrains de la Société dépendra de la capacité qu'aura la Société d'obtenir du financement par la réalisation de projets en coentreprise, par emprunts, par actions ou par d'autres moyens. Rien ne garantit que la Société réussira à obtenir le financement nécessaire et, si elle l'obtient, que les conditions seront acceptables.

Questions concernant les titres de propriété

Bien que la Société ait effectué des recherches à l'égard du titre de propriété de toutes ses concessions minières et même si, à sa connaissance, le titre de tous ses terrains est en règle, ceux-ci peuvent être assujettis à des ententes ou à des transferts antérieurs non publiés et leur titre peut comporter des vices non détectés.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

Capital-actions

Notre capital autorisé se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions sans droit de vote convertibles (les « actions sans droit de vote »); à la date des présentes, 276 458 943 actions ordinaires étaient émises et en circulation et aucune action sans droit de vote n'était émise et en circulation.

Toutes les actions ordinaires ont égalité de rang en matière de droits de vote, de participation à une distribution de notre actif à la liquidation, à la dissolution ou à toute autre distribution d'éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires, et de droit aux dividendes. Les distributions sous forme de dividendes seront établies, le cas échéant, par le conseil d'administration. Pour de plus amples renseignements sur notre politique en matière de dividendes, voir « Politique en matière de dividendes ». Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir un avis de convocation pour toutes les assemblées des actionnaires, d'y assister et d'y exercer les droits de vote se rattachant à leurs actions. Chaque action ordinaire confère un droit de vote.

Si des actions sans droit de vote étaient en circulation, les porteurs de ces actions auraient le droit de participer également avec les porteurs des actions ordinaires à l'égard du versement de dividendes et de la distribution de nos éléments d'actif à la liquidation, à la dissolution ou à toute autre distribution de nos éléments d'actif aux fins de la liquidation de nos affaires. Les porteurs des actions sans droit de vote ont le droit de recevoir un avis de convocation pour toutes les assemblées des actionnaires et d'y assister, mais, à l'exception de ce qui est exigé par la loi, ils n'ont pas le droit de voter à ces assemblées. Nos statuts constitutifs prévoient que les porteurs d'actions sans droit de vote ne peuvent voter séparément à titre de catégorie mais qu'ils ont un droit de vote pour chaque action détenue à l'égard de toute proposition de modification des statuts visant à augmenter ou à diminuer le nombre maximal d'actions autorisées des actions sans droit de vote ou à augmenter le nombre maximal d'actions autorisées conférant des droits ou privilèges égaux ou supérieurs aux actions sans droit de vote, à réaliser un échange, un reclassement ou une annulation visant la totalité ou une partie des actions sans droit de vote ou à créer une nouvelle catégorie d'actions égales ou supérieures aux actions sans droit de vote. Chaque action sans droit de vote émise peut, à tout moment, être convertie au gré du porteur en une action ordinaire, étant entendu que cette conversion ne peut avoir lieu si, à la date de la conversion et après sa prise d'effet, le porteur et les membres de son groupe devenaient propriétaires véritables dans l'ensemble de 40 % ou plus des actions ordinaires émises et en circulation.

Si des actions sans droit de vote étaient en circulation, ni les actions ordinaires ni les actions sans droit de vote ne pourraient être divisées, regroupées, reclassées ou par ailleurs modifiées à moins que, de façon concomitante, l'autre catégorie d'actions soit divisée, regroupée, reclassée ou par ailleurs modifiée dans les mêmes proportions et de la même façon. Aucun dividende en actions ne peut être déclaré ou versé à l'égard des actions ordinaires ou des actions sans droit de vote à moins qu'il ne soit déclaré également sur les deux catégories d'actions. Aucun placement de droits ne peut être offert aux porteurs d'actions ordinaires ou d'actions sans droit de vote à moins qu'il ne soit offert également à l'ensemble des porteurs des deux catégories d'actions.

Les dispositions relatives à la modification des droits afférents à nos actions sont contenues dans nos statuts constitutifs et dans la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. En règle générale, les changements importants apportés au capital-actions nécessitent l'approbation des actionnaires par voie de résolution spéciale (au moins 2/3 des voix exprimées).

Bons de souscription

En date des présentes, 12 442 650 bons de souscription (les « bons ») sont émis et en circulation. Les bons ont été émis aux termes d'un acte daté du 25 août 2003 (l'« acte relatif aux bons ») intervenu entre la Société et Société de fiducie Computershare du Canada (le « fiduciaire des bons »), en qualité de fiduciaire aux termes de l'acte. L'acte relatif aux bons a été subséquemment modifié par un acte supplémentaire relatif aux bons, daté du 16 août 2004, intervenu entre la Société et le fiduciaire des bons (collectivement avec l'acte relatif aux bons, l'« acte supplémentaire relatif aux bons ») afin de reporter la date d'expiration des bons de 17 h (heure de Vancouver) le 25 août 2004 à 17 h (heure de Vancouver) le 25 août 2005.

Sous réserve de certains rajustements, chaque bon entier confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 4,10 \$ CA par action ordinaire.

Aux termes de l'acte supplémentaire relatif aux bons, la Société a le droit d'acheter sur appel d'offres, de gré à gré ou autrement, tout bon alors en circulation au prix le plus bas qui, de l'avis des administrateurs de la Société, peut être obtenu et selon les modalités fixées par la Société, et tout bon ainsi acheté est annulé.

L'acte supplémentaire relatif aux bons prévoit un rajustement du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des bons, notamment :

- (i) à l'émission d'actions ordinaires, de titres échangeables contre des actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires (sauf un placement de droits, tel que ce terme est défini ci-dessous) à la totalité ou quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires pour les besoins d'un dividende en actions ou d'une distribution;
- (ii) à la division, la redivision ou le changement d'actions ordinaires en un nombre supérieur d'actions;
- (iii) à la réduction, la combinaison ou la consolidation d'actions ordinaires en un nombre inférieur d'actions.

L'acte supplémentaire relatif aux bons prévoit également des rajustements dans le genre et (ou) dans le nombre de titres ou autres biens devant être émis à l'exercice des bons, ou prévoit la participation du porteur de bons au placement de titres échangeables ou convertibles à l'exercice des bons (selon le cas), dans les autres cas suivants : (1) l'émission à la totalité ou quasi-totalité des porteurs d'actions ordinaires de droits, d'options ou de bons aux termes desquelles ces porteurs ont droit d'acheter des actions ordinaires, des titres échangeables contre des actions de la Société, des titres convertibles en actions de la Société ou des biens ou des actifs de la Société (à l'exception des dividendes versés dans le cours normal des activités (y compris un dividende en actions ou une distribution mentionnée en (i) ci-dessus) ou un placement de droits, tel que ce terme est défini ci-dessous); (2) les reclassements d'actions ordinaires ou une réorganisation du capital de la Société; (3) les regroupements ou les fusions concernant la Société et une autre entité ou (4) la vente ou le transport (à l'exception d'un transfert à une filiale en propriété exclusive de la Société) des biens et de l'actif de la Société, ces éléments constituant un tout ou essentiellement un tout, à une autre société ou entité. De plus, la convention de bons de souscription prévoit des rajustements au prix d'exercice en cas d'émission à la totalité ou quasi-totalité des porteurs des actions ordinaires de droits, d'options ou de bons de souscription aux termes desquels ces porteurs ont le droit, au cours d'une période se terminant au plus tard 45 jours après la date de référence pertinente, de souscrire ou d'acheter des actions ordinaires, à un prix par action pour le porteur (ou à un prix d'échange ou de conversion par action) inférieur à 95 % du « cours du jour » (*Current Market Price*), tel que ce terme est défini dans la convention de bons de souscription, des actions ordinaires à la date de référence pertinente (un « placement de droits »).

Aucun rajustement du prix d'exercice ou du nombre d'actions ordinaires pouvant être achetées à l'exercice des bons ne peut être effectué, à moins que l'effet cumulatif de ce ou de ces rajustements ne modifie le prix d'exercice d'au moins 1 % ou le nombre d'actions ordinaires pouvant être achetées à l'exercice des bons d'au moins un centième d'action ordinaire. En outre, aucun rajustement ne peut être effectué si l'émission d'actions ordinaires, de droits, d'options, de bons ou de titres échangeables contre des actions ordinaires ou convertibles en actions ordinaires est effectuée aux termes de l'acte relatif aux bons ou aux termes de la levée d'options d'achat d'actions d'administrateurs, de dirigeants, d'employés ou de consultants, octroyées aux termes des régimes d'options d'achat d'actions de la Société ou de régimes semblables, ou si elle effectuée afin que soient respectés les instruments existants émis et en circulation en date de l'acte relatif aux bons.

Il ne sera émis aucune fraction d'action ordinaire à l'exercice des bons; toutefois, la Société paiera au porteur qui aurait eu droit autrement de recevoir une fraction d'action à l'exercice des bons, un montant correspondant au « cours du jour » (*Current Market Price*), tel que ce terme est défini dans l'acte relatif aux bons, mais seulement si ce montant est égal ou supérieur à 5,00 \$ CA. Il ne sera conféré aux porteurs de bons aucun droit de vote ni aucun autre droit que pourrait avoir un porteur d'actions ordinaires.

La Société et le fiduciaire des bons peuvent à l'occasion, sans l'approbation des porteurs des bons, modifier ou compléter l'acte relatif aux bons à certaines fins, notamment pour remédier à des irrégularités ou incompatibilités, ou pour apporter certaines modifications qui ne portent pas préjudice aux droits des porteurs de bons. Toute modification ou tout complément à l'acte relatif aux bons qui porte préjudice aux droits des porteurs de bons peuvent être adoptés uniquement au moyen d'une « résolution extraordinaire » (*extraordinary resolution*), terme qui est défini dans l'acte relatif aux bons comme : (1) une résolution adoptée à une assemblée des porteurs de bons, présents en personne ou représentés par procuration, habilités à acquérir au moins 25 % du nombre total d'actions ordinaires qui peuvent être acquises à l'exercice de la totalité des bons alors en circulation et adoptée par le vote affirmatif des porteurs de bons ayant le droit d'acquérir non moins de 66 2/3 % du nombre total d'actions ordinaires qui peuvent être acquises à l'exercice de l'ensemble des bons alors en circulation représentés à l'assemblée, ou (2) un acte écrit signé par les porteurs de bons habilités à acquérir au moins 66 2/3 % du nombre total d'actions ordinaires qui peuvent être acquises à l'exercice de l'ensemble des bons alors en circulation.

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant notre régime d'options, veuillez vous reporter à notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 22 mars 2005.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de Eldorado sont inscrites aux fins de négociation à la Bourse de Toronto (la « TSX »), sous le symbole « ELD », et à l'American Stock Exchange (l'« AMEX »), sous le symbole « EGO ». Les actions ordinaires de Eldorado ont été inscrites à la TSX le 23 octobre 1993 et à l'AMEX le 23 janvier 2003. Le tableau suivant présente la fourchette des cours et les volumes négociés ou inscrits à la TSX mensuellement, pour chaque mois du dernier exercice terminé :

Cours et volume des opérations

Mois	Haut \$ CA	Bas \$ CA	Clôture \$ CA	Volume
Janvier 2004	3,80	3,57	3,70	41 300 600
Février 2004	3,94	3,83	3,86	26 805 400
Mars 2004	3,80	3,65	3,77	36 594 300
Avril 2004	3,60	3,41	3,44	38 342 300
Mai 2004	3,46	3,42	3,45	71 797 800
Juin 2004	3,62	3,41	3,47	18 889 500
Juillet 2004	3,48	3,23	3,30	33 339 800
Août 2004	3,51	3,26	3,51	12 542 700
Septembre 2004	4,15	4,05	4,09	39 087 100
Octobre 2004	3,94	3,71	3,90	36 710 700
Novembre 2004	4,10	3,82	3,93	29 069 200
Décembre 2004	3,60	3,52	3,55	19 138 700

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Eldorado n'a pas versé de dividende sur les actions ordinaires depuis sa constitution et n'a pas, à l'heure actuelle, l'intention de le faire puisqu'elle prévoit affecter ses ressources financières à la mise en œuvre de programmes d'exploration, de mise en valeur et d'expansion de ses propriétés minérales ainsi qu'à l'acquisition d'autres propriétés renfermant des ressources minérales.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Selon les statuts constitutifs et les règlements administratifs de la Société, le conseil doit être composé d'un minimum de trois (3) administrateurs et d'un maximum de vingt (20). Le nombre d'administrateurs a été fixé à six (6).

À chaque assemblée annuelle des actionnaires de la Société, le conseil d'administration tout entier est dissous et des administrateurs sont élus pour le mandat suivant. Chaque administrateur remplit cette fonction jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à l'élection ou la nomination de son remplaçant, sauf si son poste devient vacant auparavant, conformément à nos statuts ou aux dispositions de la LCSA. Au moins 25 % des membres de notre conseil d'administration doivent être des résidents canadiens, conformément à la LCSA.

Le nom et la province de résidence, le poste occupé au sein de la Société et les principales fonctions des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société (les renseignements concernant les administrateurs et les membres de la haute direction ont été fournis par chacun d'eux) sont les suivants :

Nom et province ou État de résidence	Principales fonctions
John S. Auston ⁽²⁾ Colombie-Britannique Canada Administrateur indépendant	Administrateur de la Société depuis le 30 avril 2003. Président et chef de la direction de Ashton Mining (1996 – 2000); actuellement administrateur de Corporation Cameco, de GGL Diamond Corp. et de Centerra Gold
K. Ross Cory ⁽¹⁾ Colombie-Britannique Canada Administrateur indépendant	Administrateur de la Société depuis avril 2003; diverses fonctions d'administrateur et de haut dirigeant auprès de Raymond James Ltée (anciennement Goepel McDermid) depuis 1989
Robert R. Gilmore ⁽¹⁾⁽²⁾ Colorado États-Unis Administrateur indépendant Président du comité de vérification	Administrateur de la Société depuis avril 2003; consultant financier indépendant; anciennement chef de la direction financière de Teamshare Inc. (2000-2002); chef de la direction financière de US Gold et consultant financier indépendant (1997-2000); actuellement administrateur de MK Resources.
Wayne D. Lenton ⁽²⁾ Arizona États-Unis Administrateur indépendant	Administrateur de la Société depuis juin 1995; consultant minier indépendant depuis mars 1995; actuellement administrateur de Energold Mining Inc. et de North American Tungsten Corporation Ltd.
Hugh C. Morris ⁽¹⁾ Colombie-Britannique Canada Administrateur indépendant Président du conseil non membre de la direction	Président du conseil d'administration de la Société depuis janvier 1995, président par intérim du 24 novembre 1998 au 24 mars 1999 et chef de la direction par intérim de la Société du 24 novembre 1998 au 1 ^{er} octobre 1999; consultant minier indépendant depuis avril 1993; actuellement administrateur du Pacific Institute for the Mathematical Sciences, de Diamond Resources Ltd., de Eureka Resources Ltd., de Pacific Northern Gas et de Triex Minerals Corporation.
Dawn L. Moss Colombie-Britannique Canada Secrétaire générale	Secrétaire générale depuis le 27 octobre 2000; administratrice de la Société de novembre 1998 à octobre 2000; chef de l'expansion des affaires de Diagem International Inc. de février 1998 à novembre 1998
Norman S. Pitcher Colombie-Britannique Canada Vice-président, Exploration et mise en valeur	Vice-président, Exploration et mise en valeur depuis mai 2004; directeur des évaluations de la Société de novembre 2003 à mai 2004; géologue en chef pour Pan American Silver de 1997 à novembre 2003

Nom et province ou État de résidence	Principales fonctions
Earl W. Price Colombie-Britannique Canada Chef des finances	Chef des finances depuis le 1 ^{er} janvier 2003; vice-président, Finances de la Société d'octobre 2001 au 31 décembre 2002; contrôleur principal des opérations de la Société depuis mars 1997
Paul N. Wright Colombie-Britannique Canada Président, chef de la direction et administrateur	Administrateur de la Société depuis mars 1999; président et chef de la direction depuis le 1 ^{er} octobre 1999, président et chef de l'exploitation de mars 1999 à octobre 1999; premier vice-président, Exploitation d'octobre 1997 à mars 1999; vice-président, Extraction, de juillet 1996 à octobre 1997

- (1) Membre du comité de vérification
- (2) Membre du comité de la rémunération

Tous les administrateurs de Eldorado occupent leurs fonctions d'administrateur depuis la dernière assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Leur mandat se termine à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Voir la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 22 mars 2005. Aucun administrateur ou dirigeant de la Société n'a fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs, de procédures en insolvabilité ou de pénalités de la part d'autorités en valeurs mobilières, ni n'a été lié aux activités d'un émetteur ayant fait l'objet d'une interdiction d'opérations sur valeurs, de procédures en insolvabilité ou de pénalités de la part d'autorités en valeurs mobilières.

Au 28 février 2005, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société, en tant que groupe, détenaient en propriété véritable, directement ou indirectement, 291 700 ou moins de 0,11 % des actions ordinaires en circulation ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET COMITÉS DU CONSEIL

Notre conseil a adopté un mandat écrit dans lequel il a expressément assumé la responsabilité de notre gestion de même que la responsabilité de la surveillance de la gestion de nos activités. À cet égard, notre conseil exécute son mandat directement ou par l'entremise de ses comités, qui sont décrits ci-après. Pour de plus amples renseignements concernant nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, voir la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 22 mars 2005 et déposée sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com sous la dénomination de la Société.

Le conseil a constitué deux comités d'administrateurs, soit le comité de la rémunération et le comité de vérification.

Comité de la rémunération

Le comité de la rémunération est présentement composé de trois membres. Tous les membres du comité sont indépendants. Le comité de la rémunération détermine, révisé et surveille la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les politiques à cet égard. En outre, le comité est chargé de planifier la relève et de surveiller les régimes de retraite. De plus, le comité de la rémunération examine annuellement le caractère adéquat de la rémunération des administrateurs et d'autres personnes et la composition des plans de rémunération. Le mandat du comité de la rémunération décrit ses responsabilités, ses pouvoirs et son fonctionnement. On peut le consulter en visitant notre site Web au www.eldoradogold.com ou en communiquant avec notre secrétaire générale.

Le comité de la rémunération est composé des administrateurs suivants :

Wayne Lenton, président
Robert Gilmore
John Auston

Comité de vérification

Le comité de vérification est présentement composé de trois administrateurs. Le comité de vérification est chargé de la surveillance de la communication de l'information financière, du contrôle interne et des documents d'information publics. En outre, le comité de vérification recommande la nomination de nos vérificateurs externes, examine le plan de vérification annuel et la rémunération des vérificateurs, approuve les services non liés à la vérification fournis par les vérificateurs externes, examine les politiques relatives à l'embauche d'anciens employés et vérificateurs, et évalue nos procédures et nos systèmes de gestion des risques.

Le comité de vérification a adopté un mandat qui reflète, entre autres, ces responsabilités. Le dernier mandat approuvé par le conseil d'administration est joint en annexe à la présente notice annuelle.

Le comité de vérification a adopté, dans le cadre de son mandat, des politiques qui exigent l'approbation préalable des services de vérification, des services liés à la vérification, des services fiscaux et des services non liés à la vérification fournis par les vérificateurs de la Société. Pour de plus amples renseignements concernant les politiques d'approbation préalable, veuillez consulter le mandat joint en annexe à la présente notice annuelle.

Composition du comité de vérification et formation et expérience de ses membres

Le conseil de vérification est composé des administrateurs suivants :

Robert Gilmore, président
Hugh Morris
Ross Cory

Chaque membre du comité est indépendant et possède des compétences financières. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'expérience et la formation des membres de notre comité de vérification qui sont pertinentes à l'exécution de leurs responsabilités à titre de membre du comité de vérification, veuillez vous reporter à la rubrique « Administrateurs et membres de la haute direction » de la présente notice annuelle et aux pages 6 à 8 de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société datée du 22 mars 2005.

Le total des honoraires facturés pour les services professionnels rendus par nos vérificateurs, PricewaterhouseCoopers s.r.l., pour les exercices terminés les 31 décembre 2004 et 2003 sont les suivants :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2004 \$ CA	2003 \$ CA
Services de vérification	192 000	121 000
Services liés à la vérification	81 000	33 000
Services fiscaux	224 000	321 000
Autres honoraires	--	--
Total	497 000	475 000

POURSUITES

Sauf indication contraire ailleurs dans les présentes, nous n'avons connaissance d'aucune poursuite importante mettant en cause notre Société ou nos biens, ni d'aucune poursuite de cet ordre qui est envisagée.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Le tableau suivant fait état, au 22 mars 2005, de chaque personne connue par la Société, ses administrateurs ou les membres de sa haute direction, qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'actions de la Société comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés aux actions de la Société ou qui exerce un contrôle ou une emprise sur de telles actions.

Catégorie des titres	Nom du propriétaire véritable	Nombre et nature de la propriété	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	Fidelity Management & Research Company Fidelity Management Trust Company	37 792 760	14,83 %

Sauf pour ce qui est mentionné ci-dessus, à notre connaissance, (i) aucun actionnaire qui est propriétaire véritable, direct ou indirect, de plus de 10 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires ou qui exerce une emprise sur un tel pourcentage de droits de vote, (ii) aucun administrateur ou membre de la direction de notre Société ou de l'une de nos filiales et (iii) aucune personne qui a des liens avec l'une des personnes mentionnées ci-dessus ni aucun membre du même groupe que celles-ci n'a de participation importante, directe ou indirecte, dans toute opération conclue au cours de nos trois derniers exercices ou au cours de l'exercice courant qui a eu ou aura une incidence importante à notre égard.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour nos actions ordinaires est Société de fiducie Computershare du Canada (l'« agent des transferts ») à ses bureaux principaux situés au 100, avenue University, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1.

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts pour nos bons de souscription est Société de fiducie Computershare du Canada à ses bureaux principaux situés au 100, avenue University, 9^e étage, Toronto (Ontario) M5J 2Y1 et au 510, rue Burrard, 3^e étage, Vancouver (Colombie-Britannique), V6C 3B9.

Le registre des transferts pour :

- (i) nos actions ordinaires est gardé au bureau principal de notre agent des transferts situé à Vancouver, en Colombie-Britannique, et les registres locaux des transferts sont gardés à ses bureaux principaux situés à Toronto, en Ontario;
- (ii) nos bons de souscription est gardé aux bureaux principaux du fiduciaire des bons situés à Vancouver, en Colombie-Britannique, et à Toronto, en Ontario.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités, aucun des contrats importants que nous avons conclus au cours du dernier exercice ou avant le dernier exercice (mais après le 1^{er} janvier 2002) n'est encore en vigueur, sauf l'acte supplémentaire relatif aux bons et notre entente avec AngloGold, comme il est décrit aux présentes.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Nos vérificateurs, PricewaterhouseCoopers s.r.l., ont préparé le rapport de vérification joint à nos états financiers vérifiés pour notre dernier exercice financier.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Société, les options d'achat d'actions et une déclaration relative à l'intérêt des initiés dans les opérations importantes, dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 22 mars 2005 concernant l'élection des administrateurs et relative à l'exercice terminé le 31 décembre 2004. De plus, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Société. Ces renseignements supplémentaires sont disponibles sur SEDAR au www.sedar.com sous la dénomination de la Société ou seront fournis à toute personne qui en fera la demande à la secrétaire générale de la Société.

ANNEXE « A »**ELDORADO GOLD CORPORATION****COMITE DE REMUNERATION****Mandat****MISSION**

Le comité de vérification a pour mission de veiller à ce que la direction a mis en œuvre un système efficace de contrôles financiers internes permettant d'examiner les états financiers de la Société et de faire rapport sur ceux-ci; de surveiller l'indépendance et le rendement du vérificateur externe de la Société (le « vérificateur »); de contrôler l'intégrité de l'information financière et des rapports de la Société, et de veiller à ce que la direction respecte les exigences légales et réglementaires.

CONSTITUTION ET COMPOSITION

1. Le conseil d'administration nomme des administrateurs à un comité de vérification (le « comité ») chaque année à la réunion du conseil d'administration suivant l'assemblée annuelle des actionnaires.
2. Le comité est composé de trois administrateurs (le « membre » ou les « membres »), qui satisfont tous aux exigences concernant l'indépendance et les compétences financières d'un administrateur imposées par les autorités de réglementation compétentes.
3. Le conseil peut, en tout temps, révoquer ou remplacer un membre. Un membre siège au comité jusqu'à la fin de son mandat ou jusqu'à ce que son remplaçant soit nommé.
4. Le conseil nomme le président du comité. Le secrétaire de la Société rédige les procès-verbaux des réunions.

RÉUNIONS

1. Les réunions du comité se tiennent à la demande d'un membre du comité, du chef de la direction, du secrétaire ou par du vérificateur de la Société, à l'heure et à l'endroit déterminés, mais dans tous les cas, au moins pour examiner l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société. Un préavis de vingt-quatre (24) heures annonçant la réunion, de vive voix, par téléphone ou par écrit transmis par télécopieur ou par courrier électronique ainsi qu'un ordre du jour sont distribués à chaque membre, à moins que tous les membres soient présents et qu'ils renoncent à l'avis de convocation, ou que ceux qui sont absents renoncent à l'avis de convocation par écrit.
2. La majorité des membres du comité forme quorum. Les décisions du comité sont prises par voie d'un vote affirmatif de la majorité. Les pouvoirs du comité peuvent également être exercés par voie de résolution écrite signée par tous les membres du comité.
3. Le comité peut communiquer avec le vérificateur et la direction de la Société, séparément, dans le but de s'acquitter de ses fonctions. Le comité rencontre le vérificateur indépendamment de la direction au moins une fois par année.

4. Le vérificateur doit être prévenu de la tenue des réunions du comité et peut y assister si un membre ou la direction lui en fait la demande.

RESPONSABILITÉS

Le comité a les fonctions et les responsabilités suivantes :

1. Examiner, avec le vérificateur et la direction de la Société, avant de recommander au conseil d'approuver les états financiers consolidés de la Société :
 - a) les états financiers trimestriels non vérifiés et les états financiers annuels vérifiés, y compris les notes y afférentes, afin de s'assurer que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Société ainsi que de ses résultats d'exploitation;
 - b) la qualité du rapport de gestion figurant dans le rapport trimestriel non vérifié et le rapport annuel vérifié et sa conformité avec les états financiers;
 - c) tout rapport ou avis devant être remis relativement aux états financiers, y compris les rapports d'experts-conseils indépendants;
 - d) toute opération importante ne faisant pas normalement partie des activités de la Société;
 - e) la nature et la substance des comptes de régularisation, des réserves et d'autres estimations importantes;
 - f) les questions concernant les principes et les pratiques de comptabilité et de vérification ainsi que la qualité des contrôles internes;
 - g) tous les rajustements importants proposés par la direction ou par le vérificateur;
 - h) les détails des redressements après vérification qui ont été omis;
 - i) s'il y a lieu, les provisions pour perte de valeur constituées suivant le plafonnement du coût entier;
 - j) le communiqué portant sur les résultats trimestriels et annuels que la direction a préparé;
 - k) la procédure établie pour le calcul des réserves minérales de même que les antécédents de la personne qualifiée.
2. Examiner et approuver les services de vérification, examiner et approuver au préalable les autres services, à l'exception de ceux qui sont autorisés par les autorités ainsi que les honoraires et les frais qui en découlent et déterminer l'indépendance du vérificateur.
3. Établir des lignes directrices pour l'embauche du vérificateur pour des services autres que de vérification.
4. Recommander au conseil la nomination du vérificateur indépendant pour qu'elle soit proposée à l'assemblée annuelle des actionnaires de même que sa rémunération. Le vérificateur relève, en bout de ligne, du conseil d'administration et du comité de vérification, qui sont les représentants des actionnaires.
5. Examiner les contrôles internes avec le vérificateur indépendant et sa perception du personnel des finances et de la comptabilité, toute recommandation importante provenant du vérificateur, la

collaboration dont le vérificateur a bénéficié pendant la durée de son examen et le caractère approprié de son accès aux dossiers, aux données et aux autres renseignements demandés.

6. Superviser le travail du vérificateur indépendant.
7. Examiner les politiques relatives à l'embauche d'anciens employés du vérificateur indépendant de la Société.
8. Examiner, avec la direction, les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les mesures que la direction a prises pour surveiller et contrôler ces risques.
9. Mettre en place un processus relatif à la dénonciation.
10. Donner au conseil des avis concernant les politiques et les méthodes de la Société aux fins du respect des nouvelles recommandations incluses dans les principes comptables généralement reconnus, les lois et les règlements ainsi que leur incidence sur les états financiers consolidés de la Société.
11. Examiner, avec la direction et le vérificateur, les systèmes et contrôles de comptabilité interne et d'information financière afin que la Société conserve :
 - a) les livres comptables de manière suffisamment détaillée afin qu'ils reflètent fidèlement et précisément les opérations de la Société;
 - b) des contrôles internes efficaces;
 - c) des méthodes adéquates d'appréciation du risque d'inexactitudes importantes dans les états financiers et de détection des lacunes dans les contrôles internes ou des cas de fraude.
12. Examiner la lettre de recommandations à la direction et le rapport du vérificateur indépendant. Ce rapport doit être adressé au comité.
13. Diriger et superviser l'enquête concernant toute question lui ayant été soumise, dans les limites de ses fonctions.
14. Exécuter toutes autres tâches qui lui auront été confiées par le conseil d'administration, de temps à autre, ou que pourraient exiger les autorités de réglementation compétentes ou la législation applicable.
15. Informer régulièrement et rapidement le conseil d'administration des questions soumises au comité.
16. Examiner et réévaluer annuellement la justesse de la présente charte et recommander toute modification proposée au conseil, pour approbation.
17. Évaluer la performance du comité à l'égard des tâches spécifiées dans la présente charte et communiquer ses constatations au conseil d'administration.

Approuvé lors d'une réunion du conseil d'administration tenue le 13 mai 2004.

Le président du comité de vérification,

« *Robert Gilmore* »

La secrétaire générale,

« *Dawn Moss* »